SMIDDES I Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde

La Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde

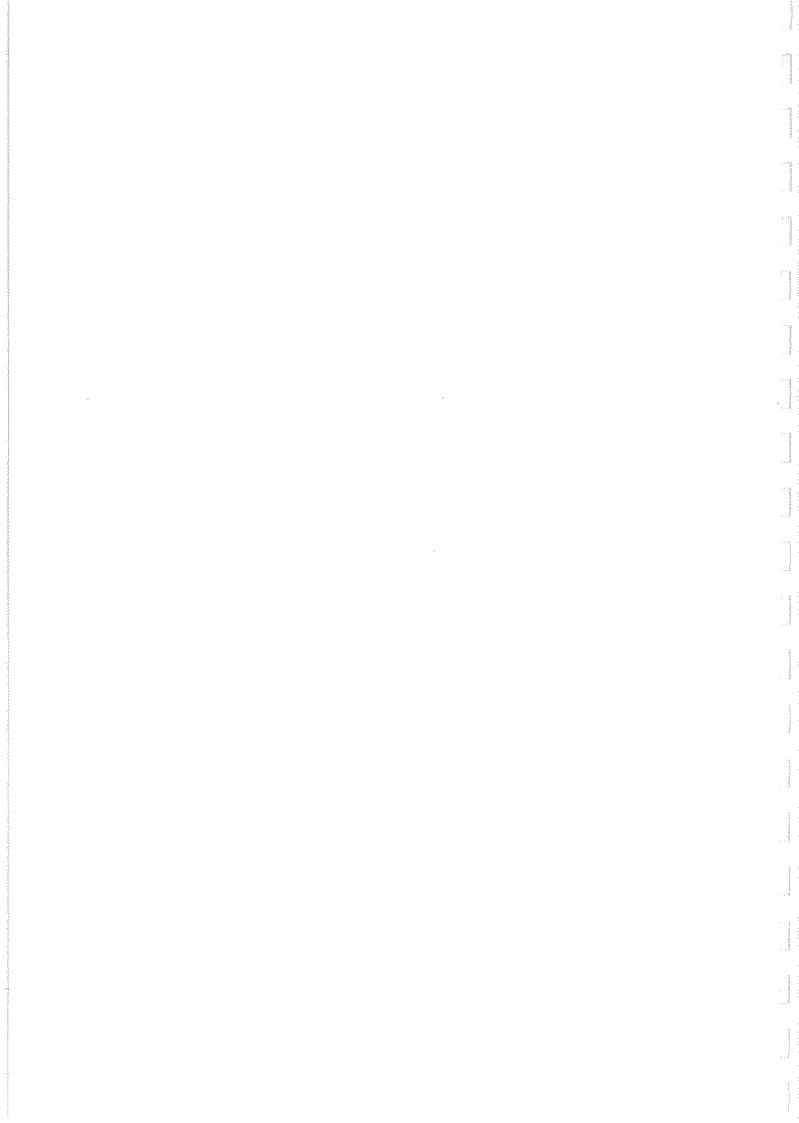












SOMMAIRE

Avant-propos	p. 4
Les engagements	p. 13
Cinq orientations pour l'aménagement durable de l'estuaire	P. 21
49 actions pour concrétiser les orientations	p. 31
 Actions répondant à l'orientation 1. « Pour des activités gestionnaires d'un territoire de qualité » 	p. 33
 Actions répondant à l'orientation 2. « Pour des sites de nature réinventés » 	p. 47
 Actions répondant à l'orientation 3. « Pour un estuaire vivant et agréable à habiter » 	p. 65
 Actions répondant à l'orientation 4. « Pour un estuaire ouvert et accueillant » 	p. 81
 Actions répondant à l'orientation 5. « Pour une culture estuarienne » 	p. 93
27 plans-guides pour illustrer les principes d'actions et inspirer les réalisations	. I)
Tableaux des partenaires et acteurs identifiés pour chaque action	p. 109
Les signataires	p. 115
Liste des documents réalisés (livrés sous format numérique en annexe à la présente charte)	p. 119

AVANT-PROPOS

Qu'est-ce qu'une « Charte paysagère et environnementale ? »

« Une charte paysagère? Mais...
à quoi ça sert? » Certains acteurs rencontrés dans le cadre de cette mission ont (poliment) osé poser la question. En effet, bien des paysages se sont constitués depuis fort longtemps sans qu'aucune « charte » n'existe! Et même de beaux paysages! Aussi pourquoi en faire une? Estce encore une « contrainte »? N'en a-t-on pas suffisamment avec tous les règlements qui obligent ou qui empêchent de faire ceci ou cela? Alors de quoi s'agit-il exactement?

Le paysage est le fruit des activités humaines dans un cadre naturel donné. Perçu et vécu par les habitants et par ceux qui le visitent ou le parcourent, il forme le « cadre de vie » commun à tous.

Or aujourd'hui les activités humaines sont puissantes, et le cadre naturel largement transformé:

- les acteurs de l'aménagement sont très nombreux
- les pouvoirs politiques en matière d'aménagement sont dispersés
- chacun est spécialiste dans son domaine et tend à intervenir dans une logique autonome, purement technique ou économique

- les intérêts sont forcément contradictoires
- les moyens techniques de transformation sont puissants, libérés des contingences locales d'un site.

Finalement, chacun contribue à transformer, touche après touche, le paysage, sans que personne ne soit véritablement responsable de cette évolution, ni qu'une vision d'ensemble des phénomènes d'évolution ne soit perceptible, ni qu'on sache clairement où l'on va en matière de cadre de vie.

Dans ces conditions, le cadre de vie contemporain de l'estuaire peut-il encore être seulement la résultante hasardeuse des actions sur le territoire? Il est permis d'en douter : car il faudrait un miracle pour que l'addition de chacune des interventions, diverses, nombreuses et autonomes dans leurs logiques, compose un paysage harmonieux, un cadre de vie agréable et de qualité.

Considérer que le cadre de vie et de développement de demain peut toujours être simplement déduit des activités multiples menées par des acteurs nombreux, revient en fait à le condamner.

Prenons une image: beaucoup de musiciens jouant tous en même temps dans une même salle, mais sans aucune partition ni ligne mélodique communes, auront bien du mal à produire une belle musique, aussi doués soient-ils chacun individuellement: le résultat global a toutes les chances d'être cacophonique, inaudible. C'est finalement la même chose qui guette le territoire s'il n'y a pas de « partition commune » en matière d'ambition qualitative pour l'aménagement, sur laquelle peuvent s'entendre les acteurs.

La « charte » a vocation à constituer cette partition. C'est un projet de paysage, un projet partagé entre les principaux acteurs de la transformation du territoire. Avec la charte, le paysage de l'estuaire n'est plus seulement le produit involontaire d'activités multiples individuelles, mais devient l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie.

La démarche va bien au-delà de deux attitudes :

- celle du « paysagement », intervention sectorielle où le paysage se réduit à un décor de plantation;
- et celle de « l'ingénierie », où le paysage n'est strictement que l'apparence des décisions techniques concernant le territoire.

Cette démarche confirme et prolonge les orientations du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) du 09 juillet 2001, qui a demandé qu'une Charte paysagère et environnementale puisse constituer le cadre de cohérence du programme de développement de l'Estuaire dans le respect des principes du développement durable.

Pour chacun des acteurs de l'aménagement, signer cette charte, c'est accepter de prolonger cette démarche en jouant la partition écrite pour tous : une sorte de contrat moral, appelé à se concrétiser au moyen des outils d'aménagement à disposition : opérationnels, financiers, réglementaires, contractuels, pédagogiques.

Pourquoi une « Charte » pour les paysages et l'environnement de l'estuaire de la Gironde?

POUR PRÉCISER LES PERSPECTIVES DE « DÉVELOPPEMENT DURABLE » DU PLUS VASTF ESTUAIRE D'EUROPE

L'estuaire de la Gironde est le plus vaste estuaire d'Europe. En ayant échappé à l'industrialisation massive de ses rives comme aux grands flux de circulation européens, il est aujourd'hui l'un des mieux conservés en matière de paysages « naturels » et d'environnement. Ses habitants gardent très vivaces leurs usages et leurs pratiques de l'estuaire, aussi bien sur terre que sur l'eau. Porte ouverte sur le monde, il hérite d'une riche histoire liée aux échanges commerciaux et à la navigation, qui a marqué les aménagements : maîtrise de l'eau, ports, architecture et jardins, sites archéologiques et militaires.

Ces atouts sont pourtant insuffisants. Délaissé par les nouveaux modes d'échanges, l'estuaire s'est assoupi, son patrimoine vieillit, sa gestion pâtit d'un manque de coordination, sa notoriété reste faible à l'échelle nationale et européenne. Des processus se font jour, qui banalisent ses paysages et ses milieux naturels: intensification de l'agriculture, assèchement de marais, fragilisation de la pêche, urbanisation diffuse, standardisation des aménagements routiers, portuaires ou urbains. A l'aube du XXIe siècle, l'estuaire a besoin d'un nouveau souffle, d'une ambition,

d'un avenir tracé qui va au-delà d'une « mise sous cloche » frileuse comme d'un « laisserfaire » indifférent.

Potentiellement attirant pour une population française et européenne majoritairement urbaine et en mal d'espaces d'évasion, saura-t-il conjuguer culture locale, nature, tourisme et développement de façon harmonieuse ? C'est tout l'enjeu des prochaines années : celui d'un développement « durable ».

La Charte propose cinq orientations pour nourrir et préciser cette politique de développement durable en faveur de l'estuaire.

POUR FAVORISER L'HARMONIE DES DISPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION EN FAVEUR DE LA PERSONNALITÉ DE L'ESTUAIRE.

Incontestablement, les paysages de la Gironde bénéficient à la fois d'une personnalité et d'une diversité qui contribuent à la valeur de l'estuaire ; elles sont issues de cette subtile alchimie qui s'opère entre une géographie et une histoire particulières. Ces traits de caractères peuvent être confortés ou à l'inverse effacés par les dispositions d'aménagement très

diverses menées par les nombreux acteurs concernés: équipements portuaires, aménagements routiers, aménagements d'espaces publics, développement agricole, développement des activités nautiques, maillage des itinéraires de randonnées, développement des points de restauration et d'hébergement, développement d'habitat nouveau, etc.

La Charte identifie les valeurs paysagères et environnementales qui font la personnalité de l'estuaire, ainsi que les différents paysages et milieux qui garantissent sa diversité. Sur cette base, elle propose une cinquantaine de catégories d'actions et pour chacune de nombreux principes d'intervention Dour harmoniser pratiques d'aménagement et de gestion Les l'estuaire. « plans-guides » réalisés dans la cadre de la Charte contribuent à illustrer de façon concrète préopérationnelle les principes d'aménagements sur 27 sites estuariens.

POUR FACILITER LES RÉALISATIONS CONCRÈTES DES AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'ESTUAIRE

Les aménagements liés à l'estuaire

sont récurrents pour la gestion de l'eau, des espaces agricoles et naturels, des berges, etc. Ils sont aussi occasionnels pour des réaménagements d'espaces ou créations d'équipements : accueil du public, équipement portuaire, d'hébergement ou de restauration, circulation douce, espace public de village ou de bourg, ... Pour la plupart, ils nécessitent des cofinancements, des aides, des subventions. Ils supposent également l'organisation d'une maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre, la définition de programmes. Autant de processus longs et complexes pour les maîtres d'ouvrage, notamment pour les communes.

La Charte constitue <u>un outil pratique</u> et concret d'aide à la réalisation de ces aménagements, pour faciliter leur déclenchement opérationnel : elle précise les attentes communes, nourrit les programmes et les cahiers des charges, identifie les acteurs concernés pour chaque action, ainsi que les outils existants ou à mettre en œuvre, qu'ils soient financiers, réglementaires ou techniques. Elle identifie par ailleurs 10 thèmes d'actions prioritaires pour organiser les réalisations dans le temps.

POUR FAVORISER LE DIALOGUE ET LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCE ENTRE LES ACTEURS

L'estuaire est unique, mais il est vaste et concerne beaucoup d'acteurs: nombreux services de l'Etat, des deux Régions et des deux Départements, plusieurs communautés une communauté de communes et Pays. plusieurs d'agglomération, communes directement concernées par les rives, sans compter celles en retrait mais qui « regardent » l'estuaire, auxquels s'ajoutent les chambres consulaires, les organismes de recherche, les associations, etc. On le voit, l'avenir de l'estuaire, ses modes d'aménagement et de gestion, doivent nécessairement faire l'objet de partages et de dialogues. Or les traditions et la culture du partage restent encore relativement faibles à l'échelle estuarienne, notamment de rive à rive : les pays sont historiquement et culturellement différents ; l'estuaire, faute de pont, constitue une « contrainte » en terme de déplacement pour les rencontres, d'autant plus pénalisante que les distances à parcourir pour joindre une rive à l'autre sont grandes.

La charte, par sa prise en compte globale de l'estuaire, par la dynamique de rencontres et de débats qu'elle a induit, par les perspectives d'animation et de communication qu'elle ouvre pour « vivre » et se concrétiser, constitue un vecteur d'échanges et de partages au bénéfice des acteurs de l'aménagement.

D'où vient la Charte paysagère et environnementale de l'estuaire ?

Avec la révolution des transports qu'a connue le XXe siècle, l'estuaire a perdu sa fonction première de voie commerçante. Le développement du transport par la voie ferrée, puis par la route, a conduit à la baisse drastique de l'activité et de la vie de la voie d'eau constituée par l'estuaire. A l'écart des nouveaux grands axes de communication, la Gironde s'est assoupie sans connaître de développement industriel ou urbain majeur. A l'aube du XXIe siècle, elle constitue un espace relativement préservé, et ses habitants gardent très vivaces leurs usages et leurs pratiques de l'estuaire, aussi bien sur terre que sur l'eau.

Conscients que l'avenir de l'estuaire est aujourd'hui à orienter de façon volontariste, maîtrisée et partagée, les deux régions Aquitaine et Poitou-Charentes, et les deux départements Gironde et Charente-Maritime, ont élaboré, relation avec l'Etat, un programme d'actions pour la période 2000-2006 en faveur du développement durable de l'estuaire. Dans ce cadre, la Charte avait pour objet de concilier développement du territoire et conservation des espaces et des espèces : un « document de référence pour orienter les actions dans un souci d'harmonisation, d'unité et de développement durable commun aux deux rives de l'estuaire ».

Comment la Charte de l'estuaire a-t-elle été élaborée ?

Financéeparles régions, les départements et l'Etat (Ministère de l'Ecologie et FNADT), la Charte a été pilotée par le SMIDDEST (Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire) et réalisée par une équipe regroupant paysagistes, urbanistes, architectes et écologues, de 2002 à 2006.

Elle concerne principalement les 47 communes riveraines de l'estuaire, de Saint-Georges de Didonne à Bourg en rive droite et du Verdon à Ludon en rive gauche, même si certains thèmes abordés dépassent largement ce cadre.

Elle porte sur deux échelles différentes simultanément :

- l'estuaire dans son ensemble, afin de définir les orientations et actions à mener en faveur d'un aménagement qualitatif, cohérent et harmonieux du territoire; un diagnostic a été réalisé, cinq orientations et près de cinquante fiches actions ont été proposées;
- les sites de projets, afin d'illustrer comment la mise en œuvre de la Charte peut concrètement contribuer à la qualité paysagère et environnementale dans les programmes et les réalisations d'aménagements : accueil du public, sites touristiques et culturels, équipements portuaires, routes, gestion d'espaces

agricoles ou de nature, ... Les diagnostics se présentent sous forme de 27 plansguides, réalisés en partenariat avec les collectivités concernées, à leur demande.

Pour construire le contenu de la charte, il a fallu s'entendre sur trois points :

- ce que sont les paysages et l'environnement de l'estuaire
- ce qu'ils deviennent, comment ils évoluent, quels enjeux cela représente
- ce que l'on souhaiterait qu'ils deviennent, vers quoi on souhaiterait qu'ils évoluent.

Ces trois points ont formé la trame même de la réflexion. Ils ont donné lieu à de volumineux documents, abondamment illustrés, disponibles sous forme numérique en annexe de la présente Charte.

La Charte est un condensé de ces études, reformulées sous forme d'engagements.

Ce travail n'aurait jamais pu avoir lieu sans l'active participation de l'ensemble des acteurs de l'aménagement liés de près ou de loin à l'estuaire. Mobilisés au cours de nombreuses rencontres et réunions, qu'ils soient ici chacun remerciés de leur disponibilité!

Comment la Charte va-t-elle se concrétiser ?

La Charte est une adhésion des acteurs à un état d'esprit pour l'aménagement et la gestion de l'estuaire, qui se traduit par des orientations et des principes d'actions auxquels chacun souscrit. Les actions précises identifiées dans le cadre de son élaboration, les plans-guides réalisés sur des sites particuliers, permettent d'espérer des réalisations concrètes exemplaires à brève échéance. Mais, étant donnés la dimension du territoire en jeu et son évolutivité, le nombre d'acteurs concernés, les moyens à mettre en œuvre, la Charte est aussi appelée à se concrétiser progressivement dans le temps, au fil des opérations d'aménagement successives. C'est bien cet état d'esprit qui est appelé à vivre, à se développer, à se préciser, au travers des échanges d'expériences, des contacts, des opérationspilotes, ... Une véritable animation de la Charte doit s'organiser à l'échelle de l'estuaire, sous la houlette du SMIDDEST. avec l'aide et la participation de chaque acteur de l'aménagement. L'évaluation périodique de la concrétisation de la Charte permettra d'affiner son contenu, ses modes d'animation et de mise en œuvre.

LES ENGAGEMENTS

NOUS,

ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE,
SIGNATAIRES DE LA PRÉSENTE
CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE
- CI-APRÈS DÉNOMMÉE « CHARTE » -,
NOUS ENGAGEONS À ;

1. Respecter et promouvoir

les valeurs paysagères et environnementales clefs de l'estuaire dans les études et opérations d'aménagement et de développement dont nous sommes responsables ou partie prenante :

- o La valeur de l'estuaire comme grand territoire de nature européen
 - Modérément urbanisé
 - Formant un espace privilégié de migration pour les oiseaux et les poissons
 - Offrant une mosaïque de milieux et d'habitats riches et diversifiés, qu'il s'agisse de l'estuaire lui même, de ses rives, des zones humides associées
- La valeur de l'estuaire comme espace de cultures et de traditions
 - Commun aux deux rives
 - Liées à la chasse et à la pêche
 - Historiquement ouvert sur le monde
 - Liées à l'élevage et à la vigne

o La valeur des marais et des estrans

- Pour la richesse de leur faune et de leur flore
- Pour leur rôle dans le fonctionnement hydraulique des milieux
- Pour la richesse de leur patrimoine construit
- Pour leur importance dans les pratiques et usages de l'espace estuarien
- Pour leur importance dans le développement d'une agriculture estuarienne
- Pour leur importance dans le développement d'un tourisme de nature et de découverte
- La valeur des sites et paysages viticoles
 - Pour leurs liens naturels et historiques avec l'estuaire
 - Pour leur richesse architecturale et culturelle
 - Pour les ouvertures qu'ils offrent sur l'estuaire
 - Pour leur attractivité touristique complémentaire à celle de l'estuaire

o La valeur des coteaux et des falaises

- Pour la richesse de leur faune et de leur flore
- Pour la diversité des milieux et des paysages qu'ils offrent
- Pour les ouvertures qu'ils offrent sur l'estuaire
- Pour les horizons qu'ils constituent aux limites de l'espace estuarien
- Pour leur importance dans le développement d'un tourisme de nature et de découverte

o La valeur des îles

- Espaces d'évasion et de rêve pour l'estuaire
- Sites symboliques de rapprochement des deux rives
- Sources de richesse des paysages et des milieux naturels estuariens
- Riches d'un patrimoine culturel et architectural original
- Lieux pour une découverte renouvelée de l'estuaire
- Espaces de développement et d'expérimentation pour une agriculture estuarienne

o La valeur des ports

- Sites à caractère patrimonial et historique
- Sites attractifs et d'animation essentiels pour l'estuaire
- Sites de développement de l'accueil pour la découverte de l'estuaire

o La valeur du patrimoine bâti

- Pour sa diversité et sa richesse : archéologique, militaire, viticole, maritime, urbain, religieux
- Pour son importance culturelle mais aussi économique

2. Marire en cauvre

les orientations et principes d'actions suivants (pages 23 à 101), avec nos outils financiers, opérationnels, réglementaires, contractuels et pédagogiques propres :

- Pour les communes, les EPCI et les Pays,
 dans le cadre de leurs compétences
 respectives :
 - En annexant la Charte à chaque document d'urbanisme (Cartes communales, Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), en veillant à la prise en compte de ses orientations dans les réflexions de planification et en traduisant ses principes dans les documents d'urbanisme
 - En intégrant la Charte aux Chartes de Pays
 - En intégrant les principes d'actions de la Charte aux projets opérationnels d'acquisitions, d'aménagements ou de gestion d'espaces publics de tous types, naturels ou urbains, liés à l'estuaire, dans les programmes et dans les réalisations : espaces publics urbains (places, rues, ...), ports, promenades, circulations douces, aménagements hydrauliques, aménagements routiers, espaces agricoles, espaces et milieux naturels, jardins, sites touristiques ou culturels, bâtiments, ...
 - En s'inspirant des principes d'actions spécifiques proposés dans les plansguides pour l'aménagement ou la gestion des sites estuariens concernés
 - En promouvant les orientations et principes d'actions de la Charte vers les associations, les habitants, les entreprises agissant pour l'aménagement du territoire

- Pour les Régions et les Départements,
 dans le cadre de leurs compétences
 respectives :
 - En intégrant les principes d'actions de la Charte aux projets opérationnels d'acquisitions, d'aménagements ou de gestion d'espaces publics de tous types, naturels ou urbains, liés à l'estuaire, dans les programmes et dans les réalisations : espaces publics urbains (places, rues, ...), ports, promenades, circulations douces, aménagements hydrauliques, aménagements routiers, espaces agricoles, espaces et milieux naturels, jardins, sites touristiques ou culturels, bâtiments, ...
 - En s'inspirant des principes d'actions spécifiques définis dans les plans-guides pour l'aménagement ou la gestion des sites estuariens qui en ont bénéficié ou qui en bénéficieront
 - En octroyant prioritairement les soutiens aux projets d'aménagement et de développement économique qui respectent les principes d'actions de la Charte

o Pour l'Etat:

- En reconnaissant l'intérêt des orientations et principes de la Charte comme cadre de cohérence pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde;
- En accordant une attention particulière aux projets qui seront présentés dans ce cadre;
- En accompagnant le SMIDDEST et ses partenaires dans leurs réflexions sur la hiérarchisation et les modalités de mise en œuvre du plan d'actions;
- Pour les Chambres consulaires et les organismes de représentations professionnelles partenaires :
 - En intégrant les principes d'actions de la Charte aux projets opérationnels d'aménagements ou de gestion d'espaces de tous types, naturels ou urbains, liés à l'estuaire, dans les programmes et dans les réalisations : espaces publics urbains (places, rues, ...) ports, promenades, circulations douces, aménagements hydrauliques, aménagements routiers, espaces agricoles, espaces et milieux naturels, jardins, sites touristiques ou culturels, bâtiments, ...

- En s'inspirant des principes d'actions spécifiques proposés dans les plansguides pour l'aménagement ou la gestion des sites estuariens concernés
- En octroyant prioritairement les soutiens aux projets d'aménagement et de développement économique qui respectent les principes d'actions de la Charte
- En promouvant les orientations et principes d'actions de la Charte vers les membres de la profession représentée
- Pour les associations et les organismes d'études et de conseil partenaires :
 - En intégrant dans leurs actions internes et externes la promotion des orientations et principes d'actions de la Charte et des plans-guides

3. Engager ou poursuivre

la mise en œuvre des actions prioritaires définies et actualisées avec le SMIDDEST et ses partenaires, dans le cadre de nos compétences propres :

A la date de la signature de la Charte, les thèmes d'actions prioritaires identifiés sont les suivants :

- Aménager l'espace agricole des marais dans des dispositions paysagères et environnementales (action 1.1.1.)
- 6. Requalifier les ports, lieux fondamentaux d'activité et de vie de l'estuaire (actions 3.2.1. à 3.2.5.)
- 2. Organiser et développer des espaces de nature en réseau, notamment pour les oiseaux (actions 2.1.1. et 2.1.2.)
- 7. Mettre en valeur les grands sites culturels (action 3.3.1.)
- 3. Reconquérir les paysages et l'environnement des îles (actions 2.2.1. à 2.2.6.)
- 8. Mettre en scène les routes pour améliorer la lisibilité de l'estuaire dans le territoire (actions 4.2.1. et 4.2.2.)
- Préserver et valoriser les coteaux, les falaises et les vues (actions 2.4.1 à 2.4.3.)
- Développer le réseau des circulations douces estuariennes (actions 4.3.1. à 4.3.3.)
- 5. Conforter la vie dans les villages et les bourgs et maîtriser l'urbanisation diffuse (actions 3.1.1. et 3.1.2.)
- 10. Renforcer les structures d'animation et faire vivre la Charte (action 5.1.1.)

4. Pholonger

le travail de construction permanente d'un projet partagé pour l'estuaire, en prenant une part active aux actions d'animations engagées par le SMIDDEST et ses partenaires, notamment :

- En utilisant l'équipe pluridisciplinaire d'animateurs et de conseils qui sera mise à disposition des collectivités de l'estuaire par le SMIDDEST ou ses partenaires, notamment par l'implication des CAUE)
- En participant aux nouveaux plansguides (ou esquisses-programmes) destinés à nourrir les programmes et à faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagements de sites estuariens
- En participant aux plans de paysage ou chartes locales à réaliser aux échelles des séquences paysagères définies dans la Charte, destinées notamment à faciliter l'articulation de la Charte avec les documents d'urbanisme locaux
- En utilisant et en alimentant les données Internet de la Charte qui seront mises en ligne par le SMIDDEST ou ses partenaires

- En participant aux suivis, bilans, évaluations et actualisations de la Charte réalisés périodiquement par le SMIDDEST ou ses partenaires
- En utilisant les fiches-conseils à réaliser pour l'intégration des dispositions réglementaires le plus en amont possible dans les projets d'aménagements et de gestion des sites estuariens
- En promouvant les bonnes pratiques de l'aménagement du territoire par la participation aux visites, aux sessions de sensibilisation et de formations, à la diffusion d'éditions de documents de vulgarisation à réaliser par le SMIDDEST ou ses partenaires

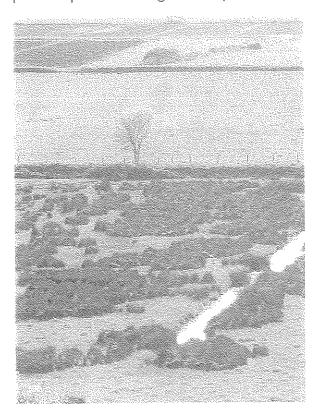
CINQ ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Orientation 1.

Pour des activités gestionnaires d'un territoire de qualité

Le constat issu du diagnostic :

L'estuaire offre des milieux naturels et des paysages de qualité, abritant de nombreuses espèces protégées et remarquables, reflets d'une activité humaine adaptée à l'espace estuarien et riche de ses traditions. Mais plusieurs problèmes de gestion se posent :



Un développement des grandes cultures céréalières :

- Affaiblissement des activités traditionnelles compatibles avec la gestion douce des marais
- Diminution des surfaces en prairies humides et en bocages favorables à la biodiversité, à la gestion hydraulique des milieux et à l'attrait des paysages
- Augmentation des tensions pour la gestion quantitative de l'eau
- Modification de la qualité de l'eau

Une activité viticole qui s'est détournée de l'estuaire :

- Faibles relations physiques et visuelles entre vigne et estuaire
- Vieillissement des ports, vieillissement du patrimoine viticole lié à l'estuaire (îles)
- Peu de synergies entre tourisme vitivinicole et tourisme estuarien

Une gestion hydraulique insuffisamment coordonnée :

- « Conflits d'usages » de l'eau des marais
- Envasement des ports
- Erosion ou engraissement localisés sur les cours d'eau affluents de l'estuaire
- Inondation ou assèchement
- Prolifération d'espèces animales ou végétales nuisibles au fonctionnement hydraulique des réseaux

Une activité de pêche et d'aquaculture fragiles :

- Pollution de l'eau
- o Ressources halieutiques fragiles
- o Réglementation lourde et complexe

Une augmentation des effectifs « d'animaux nuisibles » ou de plantes envahissantes :

o Ragondin, Ecrevisse de Louisiane, Jussie, ...

L'engagement:

- le développement d'une agriculture estuarienne, gestionnaire des espaces dans leur dimension paysagère et environnementale
- la préservation des espèces patrimoniales et le maintien de la biodiversité.
- la mise en place d'une gestion hydraulique coordonnée pour l'estuaire assurant la pérennité de la ressource en eau (qualitativement et quantitativement) et son usage partagé.

Orientation 2.

Pour des sites de nature réinventés

Le constat issu du diagnostic :

L'estuaire, malgré ses dimensions et sa diversité paysagère et naturelle, offre encore peu de sites de nature facilement appropriables :

- Grignotage du patrimoine naturel des marais et des coteaux
- Absence de grands sites oiseaux accessibles au public
- lles inaccessibles et faiblement valorisées
- Faible diversité des thématiques et absence de coordination pour leur organisation en réseau de sites complémentaires
- Privatisation d'espaces et difficulté d'accès et de parcours sur les rives
- Appauvrissement écologique et paysager des transitions entre les terres et les eaux (estrans, berges, rives)

L'engagement:

- l'organisation en réseau des espaces de nature en développant pour chacun des thématiques complémentaires,
- la reconquête des paysages et de l'environnement des îles dans le cadre d'un projet « archipel »,
- la requalification des transitions terres/eaux,
- la préservation des coteaux et falaises et la mise en scène des points de vue.



Orientation 3.

Pour un estuaire vivant et agréable à habiter

Le constat issu du diagnostic :

L'estuaire est riche des « gens d'estuaire », qui ont développé des modes de vie et d'activités adaptés au milieu estuarien, qui ont légué un patrimoine culturel, archéologique, architectural et urbain de qualité. Le patrimoine culturel majeur fait l'objet depuis de nombreuses années de projets et d'actions de mises en valeur. Mais plusieurs problèmes se posent en matière d'urbanisme et d'habitat :

• Dévitalisation des centres bourgs :

- Affaiblissement de la vie sociale et économique
- Vieillissement du bâti des centres anciens de villages
- Faible qualité urbaine des extensions récentes aux abords des villages ou dans l'espace agricole et conquête progressive des coteaux par l'urbanisation diffuse
 - Affaiblissement des centralités et de la vie économique et sociale des villages et des bourgs
 - Affaiblissement de la vocation agricole ou naturelle des espaces conquis
 - Coût majoré des réseaux et services
 - Forte présence du bâti récent dans le paysage des coteaux et privatisation des vues

Vieillissement des ports

 Fragilisation des aménagements traditionnels (peyrats, cales, ...)
 coûteux à reconstruire

- o Erosion et envasement
- Fortes contraintes urbanistiques liées aux risques d'inondation

L'engagement:

- le confortement de la vie dans les villages et les bourgs,
- la maîtrise de **l'urbanisation** diffuse,
- la requalification des ports, lieux fondamentaux pour l'activité et la vie de l'estuaire,
- la mise en valeur du **patrimoine culturel** de l'estuaire.



Orientation 4.

Pour un estuaire ouvert et accueillant

Le constat issu du diagnostic :

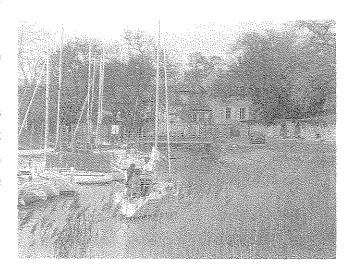
Bien que très vaste, l'estuaire reste étonnamment discret dans ses modes de découverte et d'appropriation. Cette discrétion peut en partie contribuer à sa préservation, mais elle gêne le développement des pratiques et plus globalement la reconnaissance sociale et économique de l'estuaire comme grand espace de nature national et européen :

- Rareté des sites urbains estuariens et mises en valeur des liaisons villes/estuaire restant à réaliser (Pauillac, Blaye, Bourg, ...)
- Rareté des liaisons de rive à rive par bateaux
- Faible développement des activités nautiques contraintes par les courants et les marées
- Faible lisibilité du réseau des routes d'accès ou de découverte de l'estuaire, absence de schéma global cohérent
- Absence de signalétique maîtrisée à l'échelle de l'estuaire
- « Rétrécissement » des paysages et des milieux naturels des bords de l'estuaire aux seules digues de protection ou aux berges naturelles, par suite de mise en culture intensive des marais

- Rareté des circulations douces en bord d'estuaire
- Privatisation de bords d'estuaire

L'engagement:

- un développement de l'accueil et des activités liés à l'eau,
- une mise en scène des routes pour améliorer la lisibilité de l'estuaire dans le territoire,
- un développement du réseau des circulations douces estuariennes



Orientation 5.

Pour une culture estuarienne

Le constat:

Localement, les acteurs et habitants de l'estuaire ont une bonne connaissance de leur territoire, le sentiment identitaire est vivace et se traduit par des pratiques spécifiques. Pour autant, la culture estuarienne est à maintenir et à développer, notamment pour nourrir le dialogue et les échanges d'expériences de rive à rive. Par ailleurs, la Charte ne peut se contenter d'être un document de « papier » : elle traduit un état d'esprit en terme d'aménagement qui doit nécessairement vivre, se développer, s'adapter, s'affiner, par une animation et des échanges constants.

L'engagement:

- l'animation, la sensibilisation et la formation des acteurs et de la population à l'aménagement qualitatif et durable de l'estuaire,
- l'aide à la mise en place des moyens de suivi des paysages et de l'environnement estuariens.



CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS

Pour des activités agricoles gestionnaires d'un territoire de qualité

site de reconquête

Pour des sites de nature réinventés



site de nature



coteaux et falaises



«écosite»

oon archipel des îles

Pour un estuaire vivant et agréable à habiter



ville ou village



// port



of grand site culturel

Pour un estuaire ouvert et accueillant



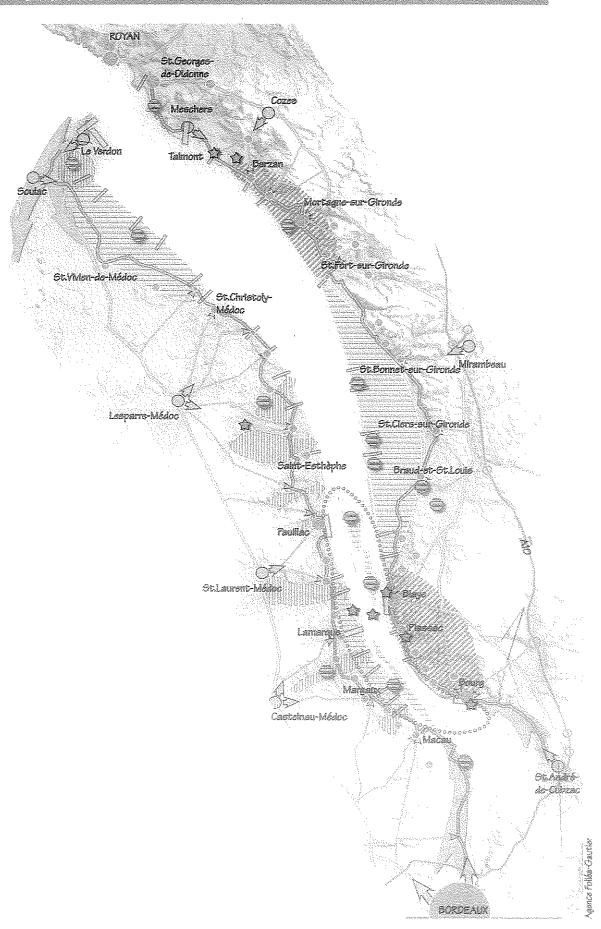
porte d'accès à l'estuaire



porte verte de l'estuaire

Route de l'estuaire

Pour une culture estuarienne (p.m.)



49 ACTIONS POUR CONCRÉTISER LES ORIENTATIONS

Les pages suivantes reprennent les principes d'actions sur lesquels s'engagent les signataires et mentionnent les outils de mise en œuvre aujourd'hui identifiés.

Les fiches actions complètes et illustrées sont livrées sous format numérique en annexe de la présente Charte.

ACTIONS RÉPONDANT À L'ORIENTATION 1. « POUR DES ACTIVITÉS GESTIONNAIRES D'UN TERRITOIRE DE QUALITÉ »



Actions en faveur d'une agriculture estuarienne



1.2.-

Actions en faveur de la préservation des espèces patrimoniales et de la biodiversité



13.-

Actions en faveur de la gestion hydraulique coordonnée et de la pérennité de la ressource en eau



Charje paysagere et environnementale de l'estuaire de la Girondi

AMÉNAGER L'ESPACE AGRICOLE DES MARAIS DANS DES DISPOSITIONS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

Objectifs:

- Reconnaître la singularité des nombreux milieux naturels d'exception offerts par l'espace des marais accompagnant la Gironde
- Préserver et amplifier les qualités environnementales et paysagères des milieux humides

Principes d'actions:

Extensification du système de production :

- Conserver et gérer les prairies humides (adantiques et subatlantiques)
- Yaloriser les prairies humides par de nouveaux types d'élevage (vache rustique Highland cattle, ...)
- Conforter la place des éleveurs comme utilisateurs et acteurs incontournables de la préservation des prairies de marais (cf. Travaux du Forum des Marais Atlantique)
- Restaurer une identité professionnelle et sociale des éleveurs dans le marais
- Développer des filières spécifiques (foin AOC, ...)
- Conforter et stabiliser le revenu des éleveurs dans les marais dans le cadre des réglementations communautaires agricoles
- Préserver les espèces inféodées aux milieux prairiaux ou vivant à proximité (ex : Oiseaux Limicoles, Loutre d'Europe (Lutra lutra), Vison d'Europe (Mustela lutreola), chiroptères (zones de chasse), Cistude d'Europe (Emys orbicularis), Cuivré des marais (Thermolycaena dispar).
- Limiter ou réduire les surfaces en mais (en fonction du contexte économique)
- Requalifier paysagèrement les grandes parcelles de maïs

Diversification fondée sur le respect et la valorisation de l'environnement et du paysage :

- Diminuer les intrants
- Créer des zones tampon et des bandes enherbées entre les cultures et les fossés/ chenaux/ esteys pour faciliter l'épuration des eaux
- Mettre aux normes les bâtiments en cas de présence d'effluents
- Créer des trames vertes et des corridors de circulation pour la faune; replanter des haies et mettre en eau régulière des fossés adjacents...
- Développer des activités d'accueil liées aux zones humides existantes ou réaménagées : gîte, pêche, chasse, découverte des milieux humides, sentier pédagogique, réhabilitation de bâti en gîte de pêche, ...
- Développer le compostage
- Utiliser les eaux de pluie

Entretien et replantation d'arbres sur l'exploitation :

- Planter des haies autour des bâtiments d'exploitation pour les protéger contre les vents dominants et pour l'agrément
- Planter des alignements d'arbres le long du chemin d'accès à l'exploitation

- Gérer par taille douce les plantations existantes (haies, arbres d'alignement, ripisylve, bois)
- · Renforcer les haies existantes, ...
- Planter des haies pour tenir les berges ; comme brise-vent ; le long des fossés ; en limite de l'exploitation
- Replanter des bords de routes dans des dispositions adaptées à la sécurité

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

Approfondir les problématiques agricoles du territoire estuarien en réalisant des Plans guides agricoles à l'échelle de plusieurs exploitations constituant un échantillon représentatif de l'agriculture présente sur l'estuaire (éleveur, polyculteur-éleveur, céréalier, viticulteur). Ces différents bilans permettront d'identifier les conjonctures favorables et défavorables, les leviers sur lesquels il faut agir et les actions qui pourront être menées sur les filières.

Outils contractuels

Favoriser les contractualisations de CAD. Le Contrat d'Agriculture Durable est un contrat d'un minimum de cinq ans passé entre l'Etat représenté par le Préfet de département. Il porte sur la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural en vue notamment de lutter contre l'érosion, de préserver la fertilité des sols, la ressource en eau, la diversité biologique, la nature et les paysages. Il peut également concerner le domaine économique, notamment la diversification d'activités agricoles ou le développement de filières de qualité, ainsi que l'emploi et ses aspects sociaux. Les sites Natura 2000 sont les secteurs prioritaires pour ce type de contractualisation.

Outils de concertation - communication

 Communiquer et promouvoir (marchés, salons, dégustations, réseaux de vente) sur la marque « Estuaire », sur les produits Planter des arbres signaux (grands arbres isolés)

Maîtrise architecturale du bâti d'exploitation :

- Développer une architecture valorisante
- Maîtriser les matériaux et couleurs : promotion du bois, couleur sombre de la tôle, ...
- S'adapter de façon innovante au risque d'inondation (le cas échéant)

issus des démarches qualité et des niches estuariennes. Sélectionner une gamme de produits qui sera le « fer de lance » des productions de qualité issues de l'agriculture estuarienne, qui permettra de les faire connaître et reconnaître.

Outils techniques et économiques

- Créer des structures associatives ou des groupements économiques permettant de fédérer les producteurs sur l'ensemble de l'estuaire, permettant d'établir un dialogue, une coopération entre rive droite et rive gauche, entre l'amont et l'aval.
- Encourager et soutenir les démarches qualité issues d'initiatives et d'associations locales et leur émergence.
- Définir et créer une marque « Estuaire » promouvant des produits de qualité issus d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des paysages de l'estuaire et permettant de renforcer le sentiment identitaire des producteurs.
- Favoriser et soutenir le développement de « micro filières ou de niches » (ex : foin de Crau) promouvant des produits de qualité issus d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des paysages de l'estuaire et permettant également de renforcer le sentiment identitaire des producteurs. Cette démarche doit aussi viser à une réappropriation des produits locaux par les restaurateurs et les consommateurs.

Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Gironde

1.1.-2.

AMÉNAGER LE VIGNOBLE DANS DES DISPOSITIONS PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES

Objectifs:

- Conforter l'attractivité de l'estuaire de la Gironde en lien avec les vignobles prestigieux qui l'accompagnent
- Réintroduire la qualité environnementale dans les vignes

Principes d'actions:

- Instaurer des pratiques culturales favorables au retour des messicoles protégées et notamment de la Tulipe de l'Ecluse dont les deux dernières stations françaises se localisent dans des vignobles de l'estuaire en Gironde. La présence de cette petite tulipe témoigne de l'absence de traitement chimique (qu'elle ne supporte pas) et de la conservation de modes de culture traditionnels.
- Mettre en scène des voies d'accès à l'estuaire à travers le vignoble (voir fiche action n° 4.2.-2)
- Aménager des points de vue sur l'estuaire (voir fiche-action n° 2.4.2)
- Réhabiliter des perspectives (Beychevelle, ...)
- Promouvoir la vigne par l'eau et rappeler l'histoire de la vigne et de l'eau

Outils et moyens identifiés :

Outils contractuels

Favoriser les contractualisations de CAD. Le Contrat d'Agriculture Durable est un contrat d'un minimum de cinq ans passé entre l'Etat représenté par le Préfet de département. Il porte sur la contribution de l'activité de l'exploitation à la préservation des ressources naturelles et à l'occupation et l'aménagement de l'espace rural en vue notamment de lutter contre l'érosion, de préserver la fertilité des sols, la ressource en eau, la diversité biologique, la nature et les paysages. Il peut également concerner le domaine économique, notamment la diversification d'activités agricoles ou le développement de filières de qualité, ainsi que l'emploi et ses aspects sociaux.

Plusieurs types de mesures agrienvironnementales (MAE) rémunérées peuvent être contractualisées dans le cadre d'un CAD afin d'aménager le vignoble dans des dispositions paysagères et environnementales :

- Action modifier les traitements de lutte phytosanitaires - traitements de lutte en viticulture afin de :
 - proscrire la lutte systématique automatique et mettre en œuvre une démarche de protection raisonnée
 - ne pas utiliser de produits phytosanitaires pendant les périodes de risque de transfert (pluies et vent forts), le cas échéant traitements localisés

- maintenir une zone non traitée en bordure de cours d'eau (5m minimum ou plus selon le produit et la réglementation en cours)
- Action: modifier les traitements phytosanitaires: lutte biologique. La mobilisation de la faune auxiliaire utile en substitution aux matières actives conventionnelles (utilisation de la confusion sexuelle contre les tordeuses de la grappe, lâchers de prédateurs) permet:
 - de préserver et améliorer la qualité de l'eau en mettant en place des méthodes douces de traitement
 - de préserver les espèces naturelles et les biotopes
 - de préserver la fertilité biologique des sols
- Action : mise en place ou élargissement d'un couvert herbacé sous les vignes. Il permet
 - de préserver et améliorer la qualité de l'eau :
 - de préserver la fertilité des sols ;
 - de lutter contre l'érosion en évitant le ruissellement des eaux
- Action : remplacement de l'épamprage chimique par l'épamprage manuel. Il permet :

- de réduire les traitements effectués sur la vigne et ainsi de protéger la ressource en eau
- Action : remplacement du désherbage chimique par un désherbage mixte. Il permet :
 - de réduire les traitements effectués sur la vigne et ainsi de protéger la ressource en eau
 - d'améliorer la fertilité physique du sol par le binage
- Action : remplacement d'une fertilisation minérale par une fertilisation organique de type I de la directive Nitrates. Elle permet :
 - de lutter contre la dégradation des sols
 - de reconstituer le stock d'humus
 - de favoriser l'activité biologique du sol
 - d'augmenter la capacité de rétention en eau des sols
 - de raisonner les apports pour préserver
 la qualité de l'eau
- Les aides qui accompagnent ces MAE sont majorées de 20% si le vignoble se localise dans un site Natura 2000.

CHAPTE PARGACERE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ESTUAIRE DE LA CHRONDE

1.2.-1.

FAVORISER LES MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE DES HABITATS ET DE L'AVIFAUNE SUR L'ESTUAIRE

Objectifs:

 Maintenir et renforcer la qualité des habitats et la diversité de l'avifaune sur le territoire de l'estuaire.

Principes d'actions:

- Gérer les roselières à phragmites afin de développer la présence d'espèces paludicoles (par exemple: Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica), Phragmite (Acrocephalus paludicola), aquatique Rousserolle effarvatte (Acrocephalus Phragmite des iones scirpaceus), (Acrocephalus schoenobaenus), Rémiz penduline (Remiz pendulinus)...)
- Gérer en mode agricole (pâturage) l'estran de façon adaptée à la conservation des roselières et à la fragilité de l'estran
- Pérenniser les roselières existantes notamment en limitant les pratiques de fauche et/ou de pâturage intensif

- Eventuellement, en concertation avec les acteurs locaux, mettre en protection réglementaire ces zones
- Concilier les objectifs de gestion cynégétique avec ceux liés à une plus grande diversité avifaunistique
- Favoriser le maintien de prairies et des secteurs bocagers
- Pérenniser la localisation des réserves de chasse
- Tous les dix ans, les réserves de chasse peuvent être changées de place. Pour assurer la durabilité des habitats de l'avifaune, il serait préférable de pérenniser ces emplacements

Outils et moyens identifiés :

Outils réglementaires

 Protection réglementaire (ex : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB), Réserve Naturelle Nationale (RNN), Réserve Naturelle Régionale (RNR)), en concertation avec les acteurs locaux

Outils de maîtrise foncière

 Acquisition par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) ou par le département au titre des ENS

Potentiellement: Contrat d'Agriculture

Durable (CAD) ou Contrat Natura 2000

Outils contractuels

 Conventionnement de gestion (convention existante entre PAB et l'ASCGE à renforcer)

1.2.-2.

CRÉER UN RÉSEAU DE STATIONS BOTANIQUES GÉRÉES ET PROTÉGÉES ET ENCOURAGER LES MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE DES HABITATS ET DES ESPÈCES FLORISTIQUES SUR L'ESTUAIRE

Objectifs:

 Maintenir et renforcer la qualité des habitats et la diversité de la flore sur le territoire de l'estudire

(Pour cette action, se référer aux fiches des sites botaniques à enjeux de l'estuaire en annexe des études de la Charte partie III

Principes d'actions:

- Conforter la protection des huit espèces emblématiques et menacées de l'estuaire: l'Angélique des estuaires, la Tulipe de l'Ecluse, la Bruyère méditerranéenne, l'Oenanthe de Foucauld, l'Iris de Sibérie, la Nivéole d'été, le Choux sauvage, l'Hysope blanchâtre
- Constituer un réseau de sites protégés et/ou gérés, qui devra viser la conservation de l'ensemble du patrimoine floristique de l'estuaire

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Organiser un inventaire suffisamment précis sur le territoire estuarien des sites de grand intérêt botanique et de leurs connexions (notion de transversalité)
- Organiser un inventaire afin de réduire l'hétérogénéité de l'état des connaissances, afin d'acquérir une connaissance suffisamment précise et actualisée, de la richesse spécifique et du fonctionnement écologique de l'ensemble des sites, pour notamment les hiérarchiser en terme de sensibilité et de priorité d'intervention, et de mener des actions de gestion adaptées aux enjeux
- Mettre en place une base de données géo-référencée et évolutive permettant de capitaliser et de valoriser l'ensemble des données existantes et à venir, et de préciser jusqu'à une échelle intra parcellaire la richesse de chaque territoire de l'estuaire

Outils réglementaires

 Protection réglementaire ((ex : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APB), Réserve Naturelle Nationale (RNN), Réserve Naturelle Régionale (RNR)), en concertation avec les acteurs locaux

Outils de concertation – communication

- Communiquer à travers divers médias et moyens (expositions photos, reportages télévisés, radio, sentiers d'interprétation, sorties découvertes, édition de plaquettes et de guides...) auprès des collectivités locales et du grand public pour faire connaître et s'approprier le remarquable patrimoine floristique de l'estuaire
- Identifier les acteurs et les différentes ressources humaines dont dispose le territoire de l'estuaire pour agir en faveur de la conservation du patrimoine floristique
- Fédérer à travers la structure du futur Conservatoire Botanique Interrégional, l'ensemble des associations et des énergies locales susceptibles de participer à une meilleure connaissance et une meilleure protection du patrimoine floristique de l'estuaire

Outils techniques et économiques

Création d'un comité spécifique pour la mise en place d'un réseau de protection et de gestion des stations botaniques remarquables réunissant à travers une collaboration active les acteurs concernés par ce projet (Mission de création du Conservatoire Botanique Interrégional, SLB, ENA, SBCO, SFO, DIREN...).

Ce comité (qui sera à terme remplacé par le futur conservatoire botanique) pourrait organiser et/ou superviser :

- un diagnostic écologique de l'ensemble de ces sites afin de caractériser pour chacun d'eux la gestion en place, d'actualiser la connaissance que l'on en a (inventaires), d'identifier les menaces et enfin de préconiser les actions de gestion nécessaires à leur conservation (v. fiches sites)
- une campagne d'identification de l'ensemble des propriétaires concernés par les sites nécessitant une protection et une gestion
- une campagne de démarchage, de communication, de concertation avec les propriétaires identifiés pour la définition et la mise en place de conventions de gestion

Ce comité pourrait étudier la constitution d'un réseau d'aires protégées et gérées :

- la possibilité de faire acquérir par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres des sites sensibles nécessitant une maîtrise foncière
- la possibilité de faire acquérir par les Conseils Généraux (au titre des Espaces Naturels Sensibles) des sites pouvant être ouverts au public à des fins de protection, de gestion, de découverte et de sensibilisation
- la possibilité de mettre en place sur des sites particulièrement sensibles et menacés, en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, élus locaux, PAB) des conventions de gestion visant à préserver le remarquable patrimoine floristique de l'estuaire
- la possibilité de mettre en place sur des sites particulièrement sensibles et menacés, en concertation avec les acteurs locaux, des outils de protection tel que :
 - l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB);
 - le site classé;
 - la Réserve Naturelle Régionale (RNR);
 - la Réserve Naturelle Nationale (RNN).

1.2.-3.

FAVORISER LES MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE DES HABITATS ET DE L'AVIFAUNE SUR L'ESTUAIRE

Objectifs:

Favoriser la diversité piscicole par une meilleure circulation des poissons

Principes d'actions:

- Restaurer une hydraulique cohérente avec la vie piscicole et la remontée des civelles (cf. Orientation 1.3)
- Améliorer le franchissement des obstacles (cf. liste des obstacles référencés dans les SDVP)
- Etude de faisabilité et de conception des passes à poissons sur les canaux en fonction des espèces.
- Restituer un axe de migration de l'Anguille depuis l'estuaire directement vers le lac d'Hourtin (réflexion en cours)

- Mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration de l'Anguille sur l'ensemble des marais du Médoc
- Poursuivre et renforcer la lutte contre le braconnage de la civelle, priorité absolue
- Lutter contre les diverses formes de braconnage (brochets, anguille stade civelle, ...)
- Assurer des opérations d'aménagements et d'entretien des cours d'eau, des canaux et des étangs et de leurs zones humides annexes pour augmenter la diversité du milieu aquatique

Outils et moyens identifiés :

Création d'un comité spécifique de gestion réunissant à travers une collaboration active les acteurs concernés par cette problématique afin notamment de prioriser et de programmer des aménagements.

Son rôle consistera en :

Etudes et projets

- Réalisation d'un état « zéro » (inventaire des points noirs et définition des secteurs à aménager et/ou gérer en priorité)
- Elaboration d'un plan de restauration des corridors piscicoles de l'estuaire (installation de passes à poissons, mise en place d'une gestion saisonnière des vannes (GSV))

 Réalisation d'un guide technique et pédagogique de gestion afin d'informer, de former et de sensibiliser les gestionnaires privés au rétablissement et/ou à la préservation des voies de circulation des poissons à l'entretien des cours d'eau, des canaux et des étangs et de leurs zones humides annexes pour augmenter la diversité du milieu aquatique

Outils techniques et économiques

 Suivi de l'efficacité des différentes mesures entreprises

Chiechi

The design of the control of the con

Principes of manyor

- respecter la legislat | acteurs locaux
- agir sur les milieux (no des eaux fermeture des conditions hydrogenes directement (all mécanique des végétat contrôle biologique et chimique.
- abandonner progressivement chimique au profit des movens de piégeage, par tir et par déterrage ministériel du 8/07/2003 ; la lutte chimique à la Bromadiolone contre le ragondin ne

Outils et moyens identifiés :

Création d'un comité spécifique de gestion réunissant à travers une collaboration active les acteurs concernés par cette problématique afin notamment de fournir des éléments de réponses et d'aide aux gestionnaires des milieux

Son rôle consistera en :

Etudes et projets

- Réalisation d'un état « zéro » (inventaire des espèces, évaluation des populations, cartographie, et définition des secteurs de lutte prioritaires)
- Elaboration d'un plan de lutte coordonné (à une échelle cohérente) contre les espèces les plus problématiques

envahissar zones nun

Outils de concertation – co

 Information et sensibil (sur les plantes envahité documents de communité affiches)

Outils techniques et économiq.

 La mise en place d'un réseau de surve pérenne (fiche enquête) pour suivres l'évolution de ces espèces et l'efficacion des différentes mesures entreprises

1.3.-1.

COORDONNER ET METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE COLLECTIVE DE GESTION HYDRAULIQUE SUR CHAQUE ENSEMBLE DE MARAIS À LA FOIS DURABLE ET NOVATRICE.

Objectifs:

 Fédérer et harmoniser les actions d'aménagement et de gestion des réseaux hydrauliques accompagnant l'estuaire

Principes d'actions:

- Mettre en place des règlements de gestion de l'eau dans les marais – prise en compte des périodes d'inondation ou d'ouverture des vannes en fonction des usages, des espèces; ...
- Eclaircir les droits et devoirs de chacun dans l'entretien des réseaux de fossés (secondaire, primaire), des ports, en tenant compte des problématiques d'envasement
- Harmoniser les programmes d'entretien
- Suivre les niveaux d'eau dans les marais
- Limiter les pompages

- Fermer des drains dans les marais
- Insérer la dimension patrimoniale des milieux aquatiques caractéristiques de ces secteurs
- Identifier les acteurs potentiels
- Reconstruire et animer la dynamique de gestion (DDAF, FDAAPPMA, CSP, Associations, Fédérations diverses, Syndicat,...)
- Révision de la législation : possibilité d'acquérir les zones abandonnées par les Conseils Généraux et/ou les collectivités

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux)
- Recherche et création de maîtrise(s) d'ouvrage « pérenne(s) » et opérationnelles(s) comprenant :
 - Les relations marais/estuaire (gestion des digues, portes à flot, ...)
 - Les mouvements d'eau (douce, saumâtre) entre les diverses parties souhaitables et souhaitées selon les usages
 - Un recensement des pratiques anciennes de gestion des vannes et portes

Outils contractuels

- Le protocole d'aménagement et de gestion concertés des marais charentais du 6 décembre 1991. Ce protocole impose un certain nombre d'obligations aux gestionnaires des marais afin d'orienter la gestion des milieux en prenant en compte certaines exigences environnementales. La contrepartie de ces obligations est l'attribution de crédits européens sur les opérations conduites par chaque syndicats (entretien du réseau hydraulique et des ouvrages notamment).
- Les accords de niveaux d'eau. Ces accords définissent des niveaux d'eau à respecter.

Charte paysagère et environnementale de l'estuaire de la Sirone

1.3.-2.

RESTAURER UNE HYDRAULIQUE COHÉRENTE AVEC LA VIE PISCICOLE ET LA REMONTÉE DES CIVELLES

Objectifs:

Favoriser la recolonisation des réseaux hydrauliques par les civelles

Principes d'actions:

- Favoriser la recolonisation par une bonne gestion de vannes voir des aménagements sur les points de blocage
- Mettre en œuvre une politique de préservation et de restauration de l'Anguille sur l'ensemble des Marais du Médoc
- Préserver les marais et leur richesse écologique et hydrobiologiques

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Le Schéma Départemental à Vocation Piscicole (SDVP)
- Le plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

Outils techniques et économiques

 La Gestion Saisonnière des Vannes (GSV) de la FDP 33

1.3.-3.

ASSURER LA PÉRENNITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU ET RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Objectifs:

Préserver la ressource en eau et reconquérir sa qualité

Principes d'actions:

- Encourager les mesures dites agrienvironnementales et de contractualisation type Natura 2000
- Réduire l'utilisation des phytosanitaires dans les vignobles et les cultures : principe de solidarité de bassin amont-aval entre agriculteurs, viticulteurs et les aquaculteurs (démarche SAGE), réduire également leur utilisation par les collectivités et les particuliers
- Mettre en place un réseau de suivi des phytosanitaires (partenariat AEAG, Cemagref, IFREMER)

- Mettre aux normes des bâtiments en cas d'effluents
- Créer des zones tampons et des bandes enherbées entre les cultures et les fossés/ chenaux/esteys
- Utiliser de façon optimisée les eaux de pluie

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
- Le plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG).
- Plan Guide agricole.

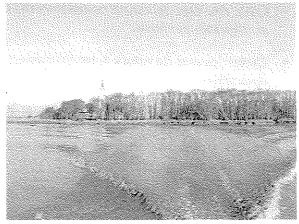
Outils contractuels

- Contrat d'Agriculture Durable (CAD).
- Contrat Natura 2000.

ACTIONS RÉPONDANT À L'ORIENTATION 2. « POUR DES SITES DE NATURE RÉINVENTÉS »

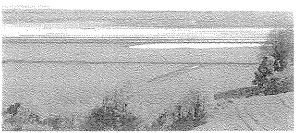


Actions en faveur de la mise en réseau des espaces de nature



Pour des sites de nature réinventés

Actions en faveur des îles



Actions en faveur des transitions Actions en faveur des coteaux terres /eaux



et falaises



2.1.-1. COORDONNER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES SITES NATURE

Objectifs:

 Fédérer et harmoniser les politiques et les projets d'aménagement des sites nature autour de l'estuaire, diversifier les thématiques

Principes d'actions :

- Offrir des sites de nature complémentaires et organisés en réseau
- Ouvrir les sites de nature à des thématiques diversifiées
- Définir de façon concertée les sites et les thèmes de développement constituant le réseau d'espaces : vers une trame verte pour l'estuaire
- Définir la qualité et les fonctionnalités des espaces
- Mettre en œuvre des documents-cadre exprimant des objectifs de gestion
- Développer une stratégie de développement dans le temps
- Créer une « signature » spécifique estuaire (architecturale, paysagère, environnementale, signalétique)
- Organiser la promotion
- Créer des itinéraires de liaisons : par bateau, voiture, vélo, cheval, ...

Sites et thèmes :

- Agriculture et nature : expérimentation de productions alternatives à la maisiculture, adaptées aux marais :
 - élevage : ferme de Mourtagne (marais d'Ordonnac)
 - foin : le projet Pays Médoc pour 300 ha
 - vergers : site à définir
 - maraîchage : parc intercommunal des jalles (p.m.), îles
- Eau et nature : le projet Ecosite : marais du Conseiller ; maison des marais, centre scientifique et technique de l'environnement lié à l'eau ; lle Nouvelle (expérimentation dépoldérisation)
- Viticulture et nature, histoire de la vigne et de l'eau : site à définir : Beychevelle?
 Pauillac? ...
- Forêt et nature : marais du Haut-Médoc (Soussans), lle Nouvelle (forêt alluviale)
- Aquaculture et nature : marais du Conseiller (nord Médoc),
- Industrie et nature : la centrale électrique de Braud-et-Saint-Louis
- Energie et nature : un beau parc éolien pour l'estuaire plutôt qu'un saupoudrage

2. L.- Actions en faveur de la mise en réseau des espaces de nature

- Dynamiques naturelle et nature: lle Nouvelle (dépoldérisation, reconquête forêt alluviale, ...)
- Pêche et nature : sur ce thème de nombreux projets sont actuellement portées par les fédérations et associations de pêcheurs. Les projets liés au Schéma de Développement et de Promotion du Loisir Pêche (PDLP) associent notamment les destinations « pêche dans les lacs » et les secteurs de rivières caractéristiques aux valeurs touristiques clefs de l'estuaire (vins, environnement, etc).
 - Rive droite : la Livenne ; Vitrezay, centre d'initiation et de pratique des pêches traditionnelles
 - Rive gauche: les jalles, le chenal du Gua
- Chasse et nature : Ludon-Médoc

- Equitation et nature : la Paillerie (Braud-et-Saint-Louis), Nord Médoc, ...: voir ficheaction n° 4.3-3
- Canoë-kayak et nature : marais de Soussans
- Observation des oiseaux et nature : un réseau « oiseaux » à l'échelle de l'estuaire, un Grand Site pour l'estuaire : voir fiche spécifique n° 2.1-2
- Routes et nature : gestion différenciée des bords de routes : voir fiche spécifique n° 4.2-1
- Voile et nature : à définir
- Golf et nature : le relais de Margaux
- Jardins et nature : voir fiche action n

 3.3-3
- * |ardin de marais : Vitrezay

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

 Plan « réseau des sites de nature pour l'estuaire de la Gironde» : à préciser et faire valider 2.1.- Actions en faveur de la mise en réseau des espaces de nature

2.1.-2.

CRÉER UN RÉSEAU OISEAUX POUR L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Objectifs:

Développer l'attractivité de l'estuaire comme « grand site oiseaux » européen

Principes d'actions:

- Concevoir des projets, adaptés à différents types de public (scolaires, ornithologues, écotouristes...) et permettant à travers différentes approches de valoriser le patrimoine avifaunistique de l'estuaire
- Créer ou aménager et faire connaître des sites de découverte de l'avifaune
- Mettre en réseau des sites d'observation et de découverte du patrimoine naturel de l'estuaire

Acteurs concernés. partenaires à mobiliser :

- Port Autonome de Bordeaux
- Fédérations Départementales des Chasseurs de Charente Maritime et de Gironde
- Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO)
- Mairies des communes concernées
- Services Environnement des Généraux
- Parcs ornithologiques du Teich et du Marquenterre (retours d'expériences)
- Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)
- Nature Environnement 17
- Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

Elaboration d'un document de présentation des différents sites d'intérêt ornithologique de l'estuaire

Outils techniques et économiques

Le concept de Pôle Nature développé par le Conseil Général de Charente-Maritime



2.2.-1.

DÉVELOPPER UN PROJET D'ENSEMBLE POUR L'ARCHIPEL DES ÎLES DE L'ESTUAIRE

Objectifs:

Sortir les îles de l'anonymat et de l'oubli

Principes d'actions :

- Remettre en valeur l'existence des îles et anciennes îles dans la vie de l'estuaire
- Ouvrir la reconquête des îles à des thématiques diversifiées, coordonnées et complémentaires
- Favoriser les déplacements maîtrisés d'île en île
- Limiter et répartir la fréquentation du public

- Constituer un groupe de travail « archipel de l'estuaire »
- Elaborer une stratégie d'ensemble
- Etablir une veille foncière : selon les sites : ZPENS, ZAD, Zones d'orientation foncière du Conservatoire du Littoral, ...
- Produire les études et projets alimentant les réflexions du groupe de travail

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Diagnostics du patrimoine bâti et chiffrages sauvetages et mises hors d'eau
- Diagnostics paysage, hydraulique, architecture, environnement
- Plans guides de mise en valeur paysagère et environnementale
- Etudes historiques
- Etude de faisabilité d'un espace dédié au « Land Art »

- Ateliers pédagogiques (travaux de fin d'études d'étudiants sous la responsabilité d'un enseignant) de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux
- Ateliers pédagogiques régionaux (travaux de fin d'études d'étudiants sous la responsabilité d'un enseignant) de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles



2.2.-2.

REQUALIFIER LES PAYSAGES ET L'ENVIRONNEMENT AGRICOLES DES ÎLES

Objectifs:

Redonner une attractivité aux îles fondée sur leur singularité

Principes d'actions:

- Accorder les modes de mise en valeur des îles à leur caractère exceptionnel et fragile
 - Extensification du système de production
 - Morcellement des grandes parcelles en mais ; réorganisation des parcelles
 - Reconversion d'une partie des cultures en prairies
 - Développement de filières spécifiques (label « îles de l'estuaire », …)
 - Valorisation des prairies humides par de nouveaux types d'élevage (vache rustique highland cattle, ...)
- Diversifier la production fondée sur le respect et la valorisation de l'environnement et du paysage :
 - o Diminution des intrants
 - o Développement du compostage
 - Mise aux normes des bâtiments en cas de présence d'effluents
 - Création de zones tampon et de bandes enherbées entre les cultures et les fossés/ chenaux/ esteys pour faciliter l'épuration des eaux
 - Création de trames vertes et de corridors de circulation pour la faune; replantation de haies et mise en eau régulière des fossés adjacents...
 - Utilisation des eaux de pluie
 - Développement d'activité d'accueil liée aux îles : gîte, pêche, chasse, découverte des milieux humides.

sentier pédagogique, réhabilitation de bâti en gîte de pêche, ...

- Entretenir et replanter les arbres sur les exploitations :
 - Plantation de haies autour des bâtiments d'exploitation pour les protéger contre les vents dominants et pour l'agrément
 - Plantation d'alignements d'arbres le long du chemin d'accès à l'exploitation
 - Gestion douce des plantations existantes (haies, arbres d'alignement, ripisylve, bois)
 - o Renforcement des haies existantes, ...
 - Plantation de haies pour tenir les berges; comme brise-vent; le long des fossés; en limite de l'exploitation
 - Replantation des bords de routes dans des dispositions adaptées à la sécurité
 - Plantation d'arbres signaux (grands arbres isolés)
- Maîtriser l'architecture du bâti d'exploitation :
 - o Architecture valorisante
 - Matériaux et couleurs maîtrisées : promotion du bois, couleur sombre de la tôle, ...
 - Adaptations innovantes au risque d'inondation

- Ouvrir de façon régulée la fréquentation du public :
 - Maîtrise de l'accès et de la fréquentation du public, préservant les milieux et les activités
 - Ouverture partielle des berges et des pointes de s îles

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Mise en place d'un groupe de travail «archipel d'îles »
- Elaboration de plans guides paysage/ environnement/architecture pour les exploitations agricoles des îles; contractualisation sur ces bases

Outils contractuels

Mise en place de CAD

Outils techniques et économiques

- Développement de labels ou appellations spécifiques aux îles de l'estuaire dans la production agricole
- Instauration de mesures d'accompagnement financière, technique et/ou foncière des exploitants agricoles concernés



2.2.-3.

FACILITER L'ACCÈS AUX ÎLES TOUT EN PRÉSERVANT LES ACTIVITÉS

Objectifs:

Faire découvrir les îles sans fragiliser les milieux et les activités insulaires.

Principes d'actions:

- Remettre en valeur l'existence des îles et anciennes îles dans la vie de l'estuaire
- Favoriser les déplacements maîtrisés d'île en
- Limiter et répartir la fréquentation des îles par le public dans le réseau archipel
- Préserver les milieux et les activités insulaires dans un objectif de mixité
- Créer des itinéraires de découverte des îles préservant les activités agricoles

Créer OU aménager des sites d'embarcadères

2.2.- Actions en faveur des îles

- Créer ou aménager des circulations douces liées notamment aux digues, aux rives et aux pointes
- Prévoir des plantations d'accompagnement
- Protéger les cultures
- Créer des « refuges d'îles » : concept d'accueil public les ₫IJ sur complémentaire aux chambres d'hôtes

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Mise en place d'un groupe de travail «archipel d'îles » (cf fiche action 2.2-1)
- Plan d'ensemble pour la valorisation de l'archipel des îles de l'estuaire (cf fiche action 2.2-1)
- Etude sur le concept de « refuge d'île », en référence aux refuges de montage

Outils contractuels

Contractualisations avec les propriétaires et exploitants

Outils de maîtrise foncière

Veille foncière

Outils techniques et économiques

Mise à disposition d'un des deux voiliers du CG 33 en lien avec les écoles de voile de Pauillac et Blaye



RÉHABILITER LE PATRIMOINE BÂTI DES ÎLES, NOTAMMENT FORT PÂTÉ

Objectifs:

Sauver le patrimoine architectural des îles aujourd'hui en ruine.

Principes d'actions :

- Sauver le patrimoine bâti de la ruine et l'intégrer dans une découverte et une remise en valeur de l'ensemble des îles
- Instaurer une veille foncière permettant les acquisitions
- Créer un espace consacré au Land Art, site à définir
- Mettre en évidence Fort Pâté dans l'ensemble du Verrou de l'estuaire :

- o Acquisition publique à terme
- Réhabilitation du fort
- Dégagement maîtrisé du fort et mise en évidence dans le paysage de l'estuaire
- Mise en valeur des abords dans le respect des valeurs écologiques et paysagères en place
- Organiser des visites culturelles du Verrou par bateau; création appontement sur l'île de Fort Pâté

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Mise en place d'un groupe de travail «archipel d'îles »
- Plan d'ensemble pour la valorisation de l'archipel des îles de l'estuaire
- Relevé diagnostic des bâtiments existants et chiffrage de « mise hors d'eau »

Outils contractuels

Veille foncière



REMODELER L'ARCHIPEL DES ANCIENNES ÎLES OU LE REDONNER À LIRE ET À DÉCOUVRIR

Objectifs:

 Enrichir les paysages et les milieux naturels de l'estuaire en remettant en évidence les limites des anciennes îles aujourd'hui regroupées ou rattachées au « continent »

Principes d'actions:

- Recreuser, remetttre en eau certains bras morts ou disparus
- Créer des milieux naturels humides spécifiques
- Créer des circulations douces liées à cet « archipel »
- Mettre en scène les franchissements entre le continent et les îles ou anciennes îles
- Développer les activités spécifiques (canoë/ kayak, ...)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Intégrer le réseau des anciennes îles au Schéma départemental des pistes cyclables du CG 33
- Intégrer le réseau des anciennes îles au PDIPR du CG 33
- Mener des études et projets de mise en valeur des anciens chenaux (paysagistes/ écologues)

Outils de maîtrise foncière

Instaurer une veille foncière, étude foncière

2.3.-1.

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE PLUS DIFFÉRENCIÉE EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Objectifs:

 Réinventer la richesse et la diversité des espaces de transition terre / eau simplifiés par les digues.

Principes d'actions :

- Enrichir les paysages et les milieux des rives de l'estuaire
- Redévelopper l'épaisseur des transitions entre terres et eaux
- Identifier les secteurs à protéger (secteurs d'habitat, d'activités) et des secteurs inondables dans des dispositions moins linéaires et plus favorables à l'imbrication terres/eaux (PPRI)
- Redonner place aux slikkes et aux schorres, aux vasières littorales (à l'occasion des définitions de PPRI et des travaux d'aménagement des digues)
- Recréer des milieux écologiques diversifiés : forêt alluviale, roselières, slikkes et schorres, à l'occasion des projets d'aménagement estuariens
- Actualiser les PPR en fonction de l'état des connaissances sur les aléas et du niveau des protections effectives

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Mettre en place un observatoire photographique pour l'Ile Nouvelle et pour le site de Mortagne du Conservatoire du Littoral: suivi technique, écologique et paysager des principes d'aménagement; constitution d'un fond documentaire pédagogique (voir fiche action n° 5.2-1)
- Mettre en place un référentiel de protection contre les inondations (modèle hydraulique global)

Outils de maîtrise foncière

 Instaurer une veille foncière et expérimenter sur sites clefs : lle Nouvelle, Marais du Conseiller, Mortagne, Ferme de la Roberte...

2.3.-2. STABILISER LES BERGES PAR DES DISPOSITIFS DOUX

Objectifs:

Constituer des linéaires de berges offrant richesse écologique et qualité paysagère.

Principes d'actions:

- Résorber les mises en dépôts de matériaux sur les berges
- Encourager de nouvelles pratiques de stabilisation des berges respectueuses des milieux naturels et des paysages.
- Limiter l'utilisation des palplanches métalliques et des enrochements

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- édition de guides techniques
- Opérations pilotes à réaliser

Outils de concertation – communication

- Sensibilisations et formations des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre :
- Séminaires et sessions de formation
- visites de sites exemplaires

2.3.-3. PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS DE COMPLEXITÉ DES PAYSAGES DES RIVES

Objectifs:

 Lutter contre la « standardisation » des paysages de rives par la reconnaissance d'un petit patrimoine

Principes d'actions :

- Identifier les secteurs à protéger de l'érosion et des secteurs laissés à l'évolution naturelle
- Faire l'inventaire des éléments de paysage des rives, hiérarchisation: épaves, cimetières d'arbres, ruines de berges en bois, ...
- Nettoyer de façon sélective les berges, en veillant à préserver les éléments ou secteurs inventoriés d'intérêt

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Mettre en place un observatoire
- Réalisation d'un inventaire et diagnostic du paysage des berges
- Programmation des travaux de lutte contre l'érosion, prescriptions qualitatives sur les dispositifs de tenue des berges (voir fiche action n° 2.3.2)

Outils réglementaires

 Inscription des éléments ou secteurs remarquables dans les documents d'urbanisme



2.4.-1.

PRÉSERVER ET METTRE EN SCÈNE LES BALCONS DES COTEAUX ET FALAISES

Objectifs:

 Reconnaître la valeur des paysages de coteaux pour l'estuaire, préserver et mettre à profit leurs qualités.

Principes d'actions:

- Protéger tous les coteaux, caps et rebords de falaises, contre l'urbanisation diffuse et linéaire
- Maintenir et encourager le pâturage extensif
- Gérer les milieux propres aux coteaux calcaires (pelouses à orchidées) et à certaines espèces patrimoniales (réintroduire l' Hysope blanchâtre ...)
- Prévoir des chemins de randonnées et maîtriser leurs impacts environnementaux
- Protéger et labelliser les coteaux et falaises mortes autour de Mortagne (de Saint-Thomas-de-Conac à Barzan) Encourager à la contractualisation liée à Natura 2000

- Acquérir et valoriser le site de Beaumont (commune de Saint-Fort-sur-Gironde)
- Les « fenêtres sur l'estuaire » : mettre en valeur les sites liés à la Corniche de Gironde (voir plan-guide)
- La route de l'estuaire : mettre en valeur les sites points d'arrêts et points de vue : respect des principes d'aménagement du plan-guide de la Route Verte (Saint-Georges-de-Didonne/Vitrezay)
- Mener un projet complémentaire pour les autres sections de la Route de l'estuaire

Outils et moyens identifiés :

Outils réglementaires

- Site classé (projet pour coteaux autour de Mortagne)
- Natura 2000

Outils contractuels

- Contrat d'agriculture durable (CAD)
- Soutien financier pour des PLU de qualité (communes hors SCOT)

Outils de concertation - communication

 Sensibilisation des élus à la qualité des coteaux de l'estuaire : journées de sensibilisation et visites (outils pédagogiques d'appui pour la révision des PLU, ...) 2.4. Actions en faveur des coteaux et falaises

2 4 -2.

METTRE EN VALEUR LES RELATIONS VIGNES / ESTUAIRE EN RIVE GAUCHE

Objectifs:

Redonner une lisibilité aux liens géographiques et historiques associant le vignoble médocain à la Gironde

Principes d'actions :

- visuelles Revaloriser les relations physiques entre châteaux viticoles et estuaire: Beychevelle, Beaucaillou, Latour, Pichon-Lalande, Marbuzet, Phélan-Ségur, Loudenne
- Mettre en valeur des relations visuelles et physiques entre villages et estuaire : Lamarque, Cussac, Saint-Julien, Pauillac, Saint-Estèphe, Saint-Seurin-de-Cadourne, Saint-Christoly
- Mettre en valeur des relations visuelles entre routes et estuaire : murets d'accompagnement, aires d'arrêts
- Créer des sites spécifiques de découverte : tour – observatoire, ... (voir fiche 2.4.3)
- Préserver ou revaloriser les transitions coteaux / paluds

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

Créer un outil d'identification des lieux sensibles et d'énoncé des principes de maîtrise: cartographie et justification

Outils réglementaires

- Protéger des points de vue et dégagements dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, ...), dans la Loi Littoral estuaire, dans les réseaux environnementaux (Natura 2000....)
- Réaliser un plan de valorisation paysagère de la route de l'estuaire en rive gauche, avec création de points de vue aménagés aux points clefs (type « Plan-guide de la route verte de l'estuaire » réalisé en rive droite-Charente-Maritime)
- Réaliser un plan de valorisation des liaisons vigne-estuaire (accès à l'eau): aménagement et mise en scène des voies, cahier des charges de gestion et d'entretien des emprises, intégration de cette préoccupation dans le Schéma départemental des pistes cyclables et le PDIPR en cours



CRÉER « LES TOURS DE L'ESTUAIRE » POUR LES SECTEURS DÉPOURVUS DE RELIEFS

Objectifs:

Offrir au public des points de vues panoramiques, y compris à l'écart des secteurs de coteaux.

Principes d'actions:

 Créer des points hauts construits accessibles au public, permettant la découverte des paysages et des milieux estuariens, en particulier dans les secteurs dépourvus de reliefs marquants

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

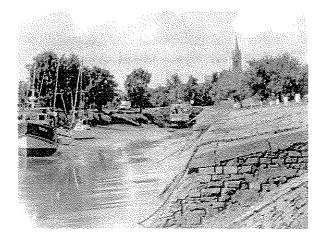
- Définition d'une stratégie d'ensemble coordonnée, pour identifier le nombre, les sites, les thèmes développés, les conditions de création des tours (programmes, cahiers des charges), avec notamment la participation des Drac et des Sdap.
- Opérations pilotes à monter, à l'occasion des projets d'aménagement en bord d'estuaire

ACTIONS RÉPONDANT À L'ORIENTATION 3. POUR UN ESTUAIRE VIVANT ET AGRÉABLE À HABITER



3.1.-

Actions en faveur des villages et des bourgs



3.2.-

Actions en faveur des ports



3.3.-

Actions en faveur du patrimoine culturel



Charte paysagène et environnementale de l'estilaire de la Gironde

3.1.-1. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE URBAIN

Objectifs:

Renforcer l'attractivité des bourgs pour leurs habitants et pour les touristes.

Principes d'actions:

- Rendre agréable les bourgs aux habitants pour conforter la vie et l'attractivité des centres
- Reconquérir les logements vacants, abandonnés ou en ruines
- Maîtriser et limiter l'urbanisation diffuse en offrant une alternative pour le logement dans les centres bourgs
- Maintenir et développer des commerces centraux de proximité
- Offrir des logements locatifs pour les jeunes du bourg
- Conforter les centralités à l'occasion des extensions de bourgs : reconstructions en

- centre bourg, greffe directe des extensions avec le cœur existant
- Réhabiliter le bâti traditionnel du centre bourg
- Rattraper le retard en matière d'assainissement
- Requalifier les espaces publics : places, rues...
- Maîtriser la publicité
- Traiter qualitativement les entrées, les limites entre espace bâti et espace agricole ou naturel
- Promouvoir et expérimenter une architecture estuarienne contemporaine

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

 « Sauvetage » de l'habitat vacant par la création de gîtes ruraux.(action type entre deux mers de l'Office de Tourisme soutenue par les institutionnels : prime à la qualité)

Outils réglementaires

 Document d'urbanisme détaillant les secteurs en évolution et schéma d'orientation d'aménagement pour des recompositions urbaines respectueuses de l'identité locale

Outils contractuels

- » PLH
- O.PA.H .spécialisée estuaire
- C.A.B. recentrer les actions du CG33 sur ce point pendant un certain temps sur les communes principales situées sur le circuit à créer « routes de l'Estuaire »



3.1.-2. MAÎTRISER L'URBANISATION DIFFUSE ET L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

Objectifs:

 Préserver les rives de l'estuaire des processus d'urbanisation et d'aménagement d'équipements de loisirs susceptibles de fragiliser leur qualité paysagère.

Principes d'actions:

- Préserver les paysages et les milieux des coteaux et falaises de l'estuaire
- Contribuer à conforter les centralités en limitant l'offre de logement éparpillée
- Contribuer à l'identité des bourgs en luttant contre l'urbanisation linéaire et en préservant les coupures d'urbanisation (espaces de respiration)
- Elaborer des documents d'urbanisme adaptés à l'enjeu fort de la maîtrise de l'urbanisation diffuse, notamment pour les communes concernées par les collines, coteaux et falaises de la rive droite :
 - Elaboration par des équipes de conceptions pluridisciplinaires avec urbanistes (diplômés), paysagistes dplg, écologues co-traitants (pas de sous traitant)
 - Recensement du patrimoine architectural et bâti quelle que soit sa taille et protection par dépôt de permis de démolir
 - Rédaction d'un règlement approprié et tout particulièrement l'art | l aspect des constructions et art | 3 espaces libres et plantations tout particulièrement dans les zones agricoles où il est sans objet; prescriptions sur replantations
 - Sensibilisation spécifique des élus à l'enjeu

- Politique foncière pour une maîtrise de l'habitat en centre ancien
- Adaptations du bâti ancien aux besoins contemporains : réhabilitations, requalifications, rénovations
- Limiter les secteurs d'urbanisation nouvelle en respectant les principes suivants :
 - o directement reliés au centre existant
 - en continuité avec l'urbanisation existante si le site le permet (nécessité d'une étude paysagère de faisabilité) et dans l'esprit de la Loi Littoral
- Soutenir le maintien des commerces de proximité centraux
- Limiter strictement le développement des activités commerciales hors centres bourgs
- Accompagner architecturalement et paysagèrement la création des bâtiments en milieu agricole et naturel (bâtiments agricoles, maisons d'habitation des agriculteurs, bâtiments liés à l'agrotourisme...)
- Organiser l'hébergement temporaire (mobile homes, campings) à l'échelle de l'estuaire; le réserver à des sites peu sensibles au plan environnemental et paysager; accompagner les projets pour assurer leur qualité environnementale.

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Cartographie du littoral de la Charente-Maritime de 1995 : existante à actualiser
- Etude d'application de la Loi Littoral sur l'ensemble des rives de l'estuaire concernées : à faire
- Schéma directeur des campings-caravanings et mobile-homes pour l'estuaire + charte paysagère et environnementale : à élaborer
- Réalisation de chartes locales « urbanisme, architecture et paysage » au service des communes pour alimenter l'ambition qualitative des SCOT, des PLU et des cartes communales (une charte par unité de paysage)

Outils réglementaires

 Appui financier de l'Etat et des collectivités territoriales pour l'élaboration de PLU de qualité

Outils de concertation - communication

 Fabrication d'outils de concertation/ communication spécifiques pour l'urbanisation diffuse et les coteaux



3.2.-1. REQUALIFIER PRIORITAIREMENT LES PORTS URBAINS

Objectifs:

 Donner aux ports urbains et à leurs abords une qualité paysagère forte, à la hauteur de leur vocation de centralités économiques et touristiques majeures à l'échelle de l'estuaire.

Principes d'actions:

- Faire des rares ports urbains des sites phares de l'estuaire, points d'ancrage en terme de fréquentation et développement touristiques
- Offrir des centralités ouvertes sur l'estuaire attractives et animées pour les habitants
- Pauillac : « raccrocher » davantage le port à la ville, pour mieux faire vivre les seuls quais urbains de l'estuaire : prolonger la réflexion et les propositions du plan guide dans l'esprit des principes de la Charte et des dispositions de la loi littoral
- Le Verdon : remettre en valeur Port-Bloc, port d'embarquement du bac : prolonger la réflexion et les propositions du plan guide dans l'esprit des principes de la Charte et le respect des dispositions de la loi littoral
- Bourg-sur-Gironde : réorganiser les circulations pour mieux mettre en valeur la ville basse et le port :

- Blaye, entre ville et citadelle, un grand site d'accueil recomposé: prolonger la réflexion et les propositions du plan guide dans l'esprit des principes de la Charte et le respect des dispositions de la loi littoral
- Mortagne: un nouveau partage de l'espace entre piétons et voitures pour un port plus vivant: prolonger la réflexion et les propositions du plan guide dans l'esprit des principes de la Charte et le respect des dispositions de la loi littoral
- Meschers: requalifier les abords du port à l'occasion de la création des équipements, en mettant en valeur la présence des milieux naturels intra-urbains: prolonger la réflexion et les propositions du plan guide dans l'esprit des principes de la Charte et le respect des dispositions de la loi littoral

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Rédaction de programmes et de cahiers des charges dans la continuité des diagnostics et propositions des plans-guides. Assistance par équipe conseil du Smiddest à créer (paysagiste/architecte/écologue)
- Consultation de concepteurs rassemblant paysagistes mandataires et selon les sites et programmes : architectes, écologues, éclairagistes, BET VRD et Génie civil

Outils techniques et économiques



3.2.-2. PRÉSERVER LES PORTS « NATURE » EXISTANTS DE QUALITÉ

Objectifs:

Pérenniser l'image verte caractéristique des petits ports « nature » estuariens.

Principes d'actions:

- Prévoir une dominance de l'arbre, de l'herbe et du bois dans les aménagements
- Limiter les surfaces minéralisées
- Préserver et/ou recréer des slikkes, schorres et roselières, requalifier les berges

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Rédaction de programmes et cahiers des charges adaptés à chaque site en accord avec les principes de la charte, dans la continuité des diagnostics et propositions des plans-guides lorsqu'ils existent et dans le respect des dispositions de la loi littoral le cas échéant.
- Consultation de concepteurs rassemblant paysagistes mandataires et selon les sites et programmes : architectes, écologues, éclairagistes, BET VRD et Génie civil

Outils techniques et économiques



RETROUVER UNE IMAGE « VERTE » POUR LES PORTS « NATURE » DÉQUALIFIÉS

Objectifs:

 Remettre à niveau la qualité paysagère des petits ports aux paysages aujourd'hui banalisés ou dégradés.

Principes d'actions :

- Evacuer les déchets, gravats, dépôts sauvages
- Réduire les surfaces minéralisées;
 reconquête par enherbement et végétalisation
- Maîtriser les stationnements, à distance de l'eau et plantés
- Eviter la dispersion des équipements d'aménagement et d'accueil dans l'espace

- Requalifier les berges par dispositifs doux (voir fiche action n° 2.3-2)
- Mettre en scène la perspective d'accès sur l'estuaire (cadrage, plantations d'alignement, ...)
- Utiliser de façon prioritaire des espèces indigènes adaptées aux milieux naturels de zones humides

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Rédaction programmes et cahiers des charges adaptés à chaque site, en accord avec les principes de la charte et sur la base des principes définis dans les plans-guides lorsqu'ils existent
- Consultation de concepteurs rassemblant paysagistes mandataires et selon les sites et programmes: architectes, écologues, éclairagistes, BET VRD et Génie civil

Outils techniques et économiques



3.2.-4. REQUALIFIER ET VALORISER LES PORTS INDUSTRIELS

Objectifs:

 Reconnaître la place de l'industrie dans les paysages des rives de Gironde et valoriser son image.

Principes d'actions:

- Requalifier la façade est du Verdon (pointe du Verdon, pointe de la Chambrette)
- Requalifier le linéaire d'activités de Pauillac
- Redécouvrir Blaye, ville perchée sur l'estuaire (site d'activités de Bacalan)
- Réduire les surfaces minéralisées;
 reconquête par enherbement et végétalisation

- Planter les voies de circulation
- Mettre en valeur ou atténuer les équipements industriels par un travail spécifique sur la coloration
- Maîtriser le paysage nocturne
- Améliorer les liaisons à la ville et les continuités des circulations douces en bord d'estuaire

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Rédaction programmes et cahiers des charges adaptés à chaque site, en accord avec les principes de la charte et sur la base des principes définis dans les plans-guides lorsqu'ils existent
- Consultation de concepteurs rassemblant paysagistes mandataires et selon les sites et programmes: architectes, écologues, éclairagistes, coloristes, BET VRD et Génie civil

Outils techniques et économiques



3.2.-5. GÉRER LES DÉCHETS ET EFFLUENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ PORTUAIRE

Objectifs:

Lutter contre les pollutions générées par les activités nautiques

Principes d'actions:

- Installer des poubelles flottantes pour les plaisanciers
- Prévoir des systèmes de récupération des eaux grises et noires des bateaux
- Adapter les aménagements par rapport aux recommandations de l'Agence de l'Eau

Outils et moyens identifiés :

Outils de concertation – communication

 Edition d'une plaquette et d'une affiche de sensibilisation des plaisanciers sur les déchets en mer et dans l'estuaire disponible et visible dans les ports



3.3.-1. METTRE EN VALEUR LES GRANDS SITES CULTURELS

Objectifs:

Renforcer la notoriété de l'estuaire fondée sur son patrimoine culturel.

Principes d'actions:

Sites gallo-romains:

- Mettre en valeur chaque site par l'aménagement (notamment) de jardins
- Développer le réseau « sites gallo-romains de l'estuaire »
- Ouvrir le site gallo-romain de Plassac vers l'estuaire (voir Plan-guide réalisé)

Verrou:

- Créer une liaison de découverte culturelle par bateau
- Blaye: requalifier les grands espaces entre citadelle, ville et estuaire, respect des principes du plan-guide
- Fort Pâté: instaurer une veille foncière
- Fort Médoc : mettre en valeur les contreforts du Fort et sa lisibilité dans le paysage
- Créer un débarcadère pour liaison culturelle fluviale « verrou de l'estuaire »

Outils et moyens identifiés :

 Sites urbains et militaires : voir fiches actions n° 3.2-1 et 4.1-3

Sites urbains:

Pauillac:

- Mettre en valeur les quais de Pauillac, prolonger les orientations du plan-guide
- Valoriser l'architecture des façades
- Mettre en valeur les liaisons ville/quais

Bourg:

- Mettre en valeur les quais de Bourg, développement des principes du plan-guide
- Valoriser l'architecture des façades
- Mettre en valeur les liaisons ville/quais

Talmont:

- Intégrer au projet en cours une mise en valeur des marais de la baie
- Intégrer au projet en cours une liaison avec le Fâ

Outils de maîtrise foncière

 Veille foncière sur les sites culturels privés (Fort Pâté, domaines des îles, terrains nécessaires aux fouilles archéologiques (Fâ, Brion) ou aux liaisons vers l'estuaire (Fâ, Plassac)

3.3.-2. PROMOUVOIR UNE ARCHITECTURE CONTEMPORAINE ESTUARIENNE

Objectifs:

Promouvoir une modernité de l'estuaire au travers de son architecture.

Principes d'actions:

- Moderniser l'image de l'estuaire au travers de l'architecture contemporaine
- Promouvoir une image de l'estuaire en phase avec les principes d'un développement durable
- Offrir des espaces d'accueil agréables pour les habitants et les visiteurs
- Rédiger des cahiers des charges/programmes pour chaque opération de construction de bâtiment à caractère public lié à l'estuaire, intégrant :
 - o L'appel à des architectes
 - L'appel à des paysagistes pour les aménagements des abords (inscription dans le site, accueil, circulations, stationnements, jardins et plantations, ...)

- L'adoption des démarches HQE (haute qualité environnementale)
- Les ambitions et principes d'inscription dans le site et d'architecture contemporaine développés dans la charte (et dans les plans-guides) et complétés le cas échéant par des approches d'assistance à maîtrise d'ouvrage spécifiques
- S'inspirer des recommandations de la charte architecturale, paysagère et environnementale des guinguettes de l'estuaire
- Réaliser une charte architecturale pour les bâtiments agricoles nouveaux
- Soutenir techniquement et/ou financièrement les bâtiments privés liés à l'activité touristique estuarienne (le cas échéant)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Charte architecturale, paysagère et environnementale des guinguettes (réalisée dans le cadre de la charte)
- Etude de charte architecturale et paysagère pour les bâtiments agricoles
- Etude de cahier des charges/programme type intégrant les principes développés cidessus

Outils techniques et économiques

- Désignation d'architecte et paysagiste conseils pour l'estuaire (Smiddest et ses partenaires)
- Montage et animation d'un groupe de suivi

3.3.-3. RENFORCER LE RÉSEAU DES JARDINS ET PARCS À VISITER

Objectifs:

Favoriser l'attractivité naturelle et culturelle de l'estuaire par la promotion de l'art des jardins.

Principes d'actions :

- Créer de nouveaux jardins et ouvrir à la visite de jardins existants, en développant le thème de l'estuaire, du voyage des plantes, des microclimats, de l'acclimatation
- Développer la connaissance des jardins liés à l'estuaire
- Développer l'expérimentation : adaptations des plantes, jardins à thèmes (jardins de marais, jardins agricoles, jardins de vignes, jardins de coteaux, ...)
- Créer un réseau des « jardins de l'estuaire » avec promotion spécifique

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Inventaire complémentaire spécifique estuaire (à réaliser)
- Elaboration d'un plan 'Jardins de l'estuaire', intégrant les sites existants et possibles, les thèmes, la mise en réseau, les programmes de financements
- Etudes de faisabilité et de programmation menées par des hommes de l'art (paysagistes, botanistes, ingénieurs horticoles); élaboration de programmes et cahiers des charges spécifiques à chaque site, intégrant la dimension estuarienne

3.3.-4. OFFRIR UN ESPACE À L'ART CONTEMPORAIN DANS LA NATURE (LAND ART)

Objectifs:

Promouvoir une modernité de l'estuaire par son ouverture à l'art contemporain.

Principes d'actions :

 Créer un « parc » de land-art avec intervention d'artistes invités régulièrement : mise en valeur du patrimoine naturel, du patrimoine bâti, des modes de gestion de l'espace, des mouvements naturels (marées ...)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

 Programmation d'un parc de land-art à développer dans le cadre de la réflexion globale sur l'archipel des îles

3.3.-5. MAÎTRISER LE PAYSAGE NOCTURNE DE L'ESTUAIRE

Change paveza e ère ele enaze somremientane per l'encid nire. D

Objectifs:

 Favoriser une nouvelle vision de l'estuaire par sa découverte nocturne, adaptée au développement durable.

Principes d'actions :

- Mettre en lumière des sites choisis intégrant :
 - o les contraintes environnementales (non perturbation de l'avifaune, préservation des sites d'observation des étoiles) et techniques (non perturbation de la navigation)
 - les principes d'aménagement durable (sites en nombre limités, intégration des modes de production d'énergie lumineuse propre, ...)

 Limiter l'éclairage à des sites ponctuels choisis dans le cadre d'un plan global

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Plan du paysage nocturne de l'estuaire : diagnostic, choix des sites et principes d'intervention
- Pour chaque site choisi : définition du programme/cahier des charges, montage comité de pilotage, appel à concepteurs lumière. éclairagistes

3.3.-6. VALORISER LE PETIT PATRIMOINE DE L'ESTUAIRE

Objectifs:

 Reconnaître la valeur du « petit patrimoine » émaillant les rives de l'estuaire et assurer sa pérennité

Principes d'actions:

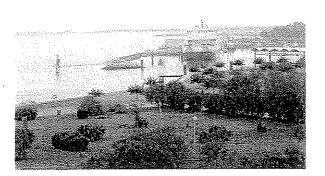
- Inventorier le petit patrimoine : cartographie SIG et diagnostic illustré justifiant son intérêt : peyrats, berges ouvragées de pierre et/ou de bois, chenaux, esteys, ouvrages hydrauliques, murs et murets, haies, arbres isolés, alignements d'arbres, petit patrimoine architectural (châteaux, fermes, églises, tours viticoles, ...), etc .
- Reporter l'inventaire dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, cartes communales)
- Préserver, valoriser et réhabiliter les éléments essentiels du petit patrimoine

Outils et moyens identifiés :

Outils réglementaires

 Appui financier aux communes pour l'inventaire et la prise en compte du petit patrimoine dans les documents locaux d'urbanisme (PLU, cartes communales)

ACTIONS RÉPONDANT À L'ORIENTATION 4. POUR UN ESTUAIRE OUVERT ET ACCUEILLANT



4.1.-

Actions en faveur de l'accueil et des activités liés à l'eau



4.2.-

Actions en faveur des routes et des accès à l'estuaire



43.-

Actions en faveur des circulations douces

Charte paysactère et environnementale de l'extuaire de la Girondi

4.1.-1.

ACCOMPAGNER QUALITATIVEMENT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DÉPLACEMENTS SUR L'EAU

Objectifs:

 Faire des aménagements estuariens contemporains des éléments phares de la qualité paysagère.

Principes d'actions :

- Composer des espaces de qualité à l'occasion de la création d'équipements nautiques (bateaux passeurs, plan voile, plan canoë-kayak,...): respect et concrétisation des principes des plans-guides
- Créer des bateaux renforçant la personnalité de l'estuaire
- Installer un chantier naval spécifique à l'estuaire
- Faciliter l'accès raisonné aux îles de l'estuaire (voir fiche-action n° 2.2-3)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Plans-guides réalisés pour les ports dans le cadre de la charte
- Concrétisation des plans-guides en programmes et cahiers des charges
- Appel à des équipes pluridisciplinaires intégrant des paysagistes et écologues à

l'occasion des travaux d'aménagement

 Lancement d'un concours de design pour le « bateau passeur » de l'estuaire

Outils techniques et économiques

Montage et animation d'un groupe de suivi

4.1.-2. METTRE EN VALEUR LA POINTE DE GRAVE ET LA « PORTE » DU VERDON

Objectifs:

Faire de la pointe de Grave un grand site d'accueil et de découverte.

Principes d'actions:

- Renforcer le caractère naturel des paysages de la pointe de Grave et mettre en scène le contraste océan / estuaire
- Reconstituer un écrin végétal arboré pour Port-Bloc
- Permettre la recolonisation végétale de la dune en y canalisant le passage des piétons
- Limiter la minéralisation des sols pour rendre plus sensible la « flèche de sable » de la pointe de la Grave
- Organiser la circulation des véhicules et des piétons en dissociant les différents types d'usage de la pointe
- Réserver la partie nord de la pointe aux piétons et aux vélos
- Dissocier le parcours des véhicules en fonction des usages « montants » vers la pointe
- Réorganiser les parkings et les rendre attractifs

- Dégager des espaces publics et des cheminements confortables et conviviaux pour les piétons
- Donner à voir le « meilleur de la pointe de Grave » le long de la promenade principale reliant Port-Médoc à l'extrémité de la pointe
- Créer la Promenade de la Dune (passerelle en bois surélevée installée sur la crête de la dune)
 - Créer la terrasse panoramique (sur les fondations de la plateforme d'artillerie)
 - Créer une promenade continue et une esplanade piétonne arborée sur la face sud du port (secteur des bateaux de plaisance)
- Requalifier la route menant à la pointe en promenade piétons / vélos et créer des espaces pour s'asseoir sur l'épi principal de la pointe
- Créer deux axes piétons lisibles entre Port-Bloc et l'océan et canaliser le public au passage sur la dune

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Plan-guide réalisé pour la valorisation de la pointe de Grave dans le cadre de la charte, à actualiser en prenant en compte notamment les dispositions de la loi littoral.
- Projet de recomposition du système de files d'attente du bac autour du péage (existant)
- Projet de création d'une troisième voie sur la RN 215 (existant)
- Projet de classement du site de la pointe de Grave au titre des sites.

4.1.-3.

REMETTRE EN VALEUR LE « VERROU DE L'ESTUAIRE » ET LE PORT DE LAMARQUE DANS LES LIAISONS RIVE DROITE/RIVE GAUCHE

Objectifs:

 Composer autour du « verrou » un grand site de relation des deux rives au cœur de l'estuaire.

Principes d'actions:

- Mettre en valeur le Verrou de l'estuaire dans son ensemble, en distinguant deux types de circulations sur l'eau :
 - o Circulation régulière de Lamarque à Blaye.
 - Circulation occasionnelle à vocation touristique et culturelle de Fort-Médoc à Fort Paté et Blaye.

Blaye (voir aussi plan-guide):

- Requalifier les abords de l'embarcadère
- Créer un vrai port pour Blaye
- Requalifier la relation estuaire/ville/citadelle : déclinaison des orientations du plan guide, dans le respect des dispositions de la loi littoral et de la protection des monuments historiques
- Mettre en valeur la falaise et les remparts de la citadelle côté estuaire
 - o confortement
 - dégagement végétal
 - requalification du pied des remparts, réorganisation des stationnements camping-cars, autocars, ...
- Mise en scène nocturne de l'ensemble du Verrou (voir fiche – action n° 3.3-5)

Fort Paté: refaire exister Fort Paté:

 dans les usages : acquisition, restauration et lieu « phare » de l'estuaire, aux portes de Blaye dans le paysage : projet de paysage des abords et de l'île : un paysage maîtrisé pour les abords du fort, des milieux naturels préservés, une organisation des circulations (embarcadères, cheminements, ...)

Lamarque:

- requalifier l'ensemble du site portuaire à l'occasion des nouveaux équipements à créer ; faire du port de Lamarque une porte d'entrée forte et valorisante pour l'ensemble de la rive gauche
- déclinaison des orientations du Plan-guide

Fort-Médoc - renforcer l'existence de Fort-Médoc :

- Faire de Fort-Médoc l'embarcadère « culturel » pour le verrou
- Mettre en œuvre un projet de paysage pour rendre plus lisible le fort dans le paysage, notamment sa façade estuarienne
- Développer les usages de l'eau liés aux événements culturels du Fort : l'estuaire comme point de découverte du fort et le cas échéant de spectacles
- Pour l'ensemble du Verrou : composer un paysage nocturne spécifique et coordonné

(Voir fiche action n° 3.3-5)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Plans-guides réalisés pour Blaye et Lamarque
- Plan-guide ou esquisse-programme à réaliser pour Fort-Médoc

Outils de maîtrise foncière

- à développer dans le cadre du projet "Archipel des îles de l'estuaire
- Veille foncière à instaurer pour Fort Paté



4.2.-1.

AMÉNAGER SPÉCIFIQUEMENT LES ROUTES DE CIRCULATION OU DE DÉCOUVERTE DE L'ESTUAIRE

Objectifs:

- Faire des routes de l'estuaire des espaces de qualité pour la lisibilité et la découverte de l'estuaire
- Hiérarchiser et clarifier le réseau par des aménagements différenciés

Principes d'actions :

« La Route de l'Estuaire » :

- Développement complémentaire tourisme viti-vinicole et découverte de l'estuaire
- Signalétique spécifique (voir fiche action n° 4.2.2)
- Aménagements routiers volontairement différents: pas d'élargissement systématique, équipements de sécurité discrets, ... Impacts environnementaux
- environnementaux Aménagements paysagers spécifiques : arbres signaux, alignements, maîtrise d'emprises élargies,
- Mise en scène des « événements » du parcours
- Mise en valeur des habitats écologiques clefs
- Requalification des entrées et des traversées des bourgs
- implantations des Requalification commerciales maîtrise des et une signalisations commerciales
- Inconstructibilité des bords de route? maîtrise qualitative des rives privatisées
- Développement des itinéraires cyclables

Les accès à l'estuaire

- Arbres signaux (dans les vignes)
- Arbres d'alignement (dans les marais)
- Gabarit limité
- Bas-côtés enherbés
- Fossés enherbés
- Mise en scène des vues sur l'estuaire (points d'arrêt, ...)
- Equipements de sécurité discrets (glissières
- Signalétique spécifique (voir fiche action n° 4.2.2
- Résorption des points noirs architecturaux, environnementaux ou paysagers
- Accompagnement par des circulations douces (le cas échéant)

Les « Portes de l'estuaire »

- Aménagements spécifiques liés à l'Al 0
- Clarification de l'accès à l'estuaire depuis la rocade de Bordeaux
- Mise en scène du franchissement de l'estuaire par le projet de grand contournement de Bordeaux (le cas échéant)

Les accès à l'eau

 Plantations d'alignements d'arbres en accompagnement de la circulation 4.2.- Actions en faveur des routes et des accès à l'estuaire

- Gabarit limité
- Bas-côtés enherbés
- Fossés enherbés
- Mise en scène des vues sur l'estuaire (points d'arrêt, ...)
- Equipements de sécurité discrets (glissières bois, ...)
- Signalétique spécifique (voir 4.8. ci-dessous)
- Accompagnement par des circulations douces (le cas échéant)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Schéma directeur de mise en valeur des routes de l'estuaire : définition des concepts, principes d'aménagement, phasage, financement des opérations
- Mise en œuvre de projets pilotes

Outils contractuels

 Respect des principes de la Charte à l'occasion des travaux d'aménagement

Outils techniques et économiques

Montage et animation d'un groupe de suivi



4.2.-2. CRÉER UNE SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE POUR L'ESTUAIRE

Objectifs:

Renforcer l'identité et la lisibilité de l'espace estuarien.

Principes d'actions:

- Favoriser l'existence et l'identification de l'estuaire dans les déplacements européens, nationaux et locaux
- Faire bénéficier l'estuaire d'une signalétique cohérente, contemporaine et de qualité
- Améliorer la qualité des espaces d'accueil et de découverte que constituent les routes

Outils et moyens identifiés :

Études et projets

- Définition d'une stratégie de signalisation (étude):
- autour du territoire estuarien (depuis AIO, Bordeaux, Bord de mer, ...)
- o à l'intérieur du territoire estuarien
- Elaboration du programme/cahier des charges
- Consultation de designers

Outils techniques et économiques

Montage et animation d'un groupe de suivi

4.3.-1.

RENFORCER LA DÉCOUVERTE PAR LE VÉLO

Objectifs:

Faire du vélo un moyen de découverte et de pratique adapté à l'échelle de l'espace estuarien.

Principes d'actions :

- Offrir un réseau de circulations vélo complet et continu favorisant la découverte de l'estuaire dans sa diversité : bords de l'eau, marais, vignes, coteaux, patrimoine culturel et naturel
- Développer un réseau associant la diversité des types de pistes cyclables possibles : en site propre, sur route aménagée (sécurité et signalisation), sur chemins piétonniers
- Favoriser la découverte de l'estuaire en profitant à long terme des digues (vues dominantes et proximité à l'eau, avec l'aménagement d'accès ponctuels à court terme
- Intégrer l'estuaire dans le développement du réseau européen en réalisant prioritairement en complément des itinéraires existants :
 - o Etauliers-Charente-Maritime
 - Lamarque Bordeaux

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Cartographie des circulations douces existantes et programmées de l'estuaire : à réaliser après résultats études et concertations ; le cas échéant stratégie complémentaire de découverte de l'estuaire associant rive droite et rive gauche + traversées pour les circuits vélo
- Extension du Schéma départemental des pistes cyclables du département de la Gironde (en cours)
- Edition de guides spécifiques estuaire

Outils de maîtrise foncière

 Lois sur les territoires ruraux : bandes enherbées réservées au bord des routes



4.3.-2. DÉVELOPPER LE RÉSEAU PÉDESTRE

Objectifs:

 Faire de la randonnée un moyen de découverte et de pratique adapté à la richesse des sites estuariens.

Principes d'actions :

- Offrir un réseau de cheminements piétonniers complet et continu favorisant la découverte de l'estuaire dans sa diversité : bords de l'eau, marais, vignes, coteaux, patrimoine culturel et naturel
- Favoriser la découverte de l'estuaire en profitant à long terme des digues (vues dominantes et proximité à l'eau, avec l'aménagement d'accès ponctuels à court terme
- Intégrer l'estuaire dans le développement du réseau piétonnier plus large en réalisant prioritairement :
- Pointe du Médoc / Bordeaux = portion de la traversée du département de la Gironde, sur le thème bastides et abbayes
- Pleine-Selve / Blaye puis Blaye / Saint-André-de-Cubzac = portion du Chemin de Compostelle -voie de Tours

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).
- Cartographie des circulations douces existantes et programmées de l'estuaire: à réaliser après résultats études et concertations; le cas échéant stratégie complémentaire d'ensemble de mise en valeur de l'estuaire par les circulations pédestres: sentiers, gîtes d'étape, points de ravitaillement, ...
- Edition de guides spécifiques estuaire
- PDIPR Gironde (en cours)

Outils de maîtrise foncière

 Lois sur les territoires ruraux : bandes enherbées réservées au bord des routes



4.3.-3.

CRÉER UN RÉSEAU ÉQUESTRE ESTUAIRE

Objectifs:

 Faire du cheval un moyen de découverte et de pratique adapté à l'échelle de l'espace estuarien.

Principes d'actions:

- Offrir un réseau de sentiers équestres complet et continu favorisant la découverte de l'estuaire dans sa diversité: bords de l'eau, marais, vignes, coteaux, patrimoine culturel et naturel
- Raccorder l'estuaire dans le réseau développé du littoral Atlantique

Outils et moyens identifiés :

Études et projets

- Définition d'une stratégie d'ensemble pour la pratique du cheval dans l'estuaire : réseau de pistes cavalières, relais, centres équestres, ...
- Edition de guides spécifiques estuaire

Outils contractuels

 Partenariat à monter intégrant hébergeurs, prestataires de services, fédérations, associations et collectivités locales

ACTIONS RÉPONDANT À L'ORIENTATION 5. POUR UNE CULTURE ESTUARIENNE

- Actions en faveur du suivi et de l'évaluation de la Charte, de l'animation, de la sensibilisation, de la formation
- Actions en faveur du suivi des paysages et de l'environnement de l'estuaire



RENFORCER LES STRUCTURES D'ANIMATION ET FAIRE VIVRE LA CHARTE

Objectifs:

5.1.-1.

Assurer la mise en œuvre des principes portés par la charte

Principes d'actions:

- Suivre et évaluer l'application des principes de la charte
- Suivre l'application des principes des Plansguides
- opérationnels Suivre les projets d'aménagement
- Poursuivre la réalisation de Plans-guides, interfaces entre programmes et projets
- Mettre en œuvre des plans de paysage locaux ou chartes locales destinées à nourrir la réalisation ou révision des documents d'urbanisme
- pratiques: Promouvoir les bonnes organisation de visites, organisation de sessions de formations, édition de guides techniques, édition Internet ou papier d'un journal d'information sur l'avancement des projets et le partage d'expériences, ...
- Développer des programmes d'animation concertés
- Mettre en place des actions pilotes et de communication

Outils et moyens identifiés :

Outils de concertation – communication

Développer un partenariat (avec CAUE, associations, Conservatoire de l'estuaire, ...}

Outils techniques et économiques

- Mobilisation des CAUE
- Mise en place d'un suivi et d'une évaluation de la charte, des plans-guides et des conseils aux projets (architecte, paysagiste, écologue): définition de méthode et d'indicateurs pour un suivi par le SMIDDEST et ses partenaires audits externes périodiques

- Renforcement des moyens des structures existantes
- Création d'un site internet d'échanges, d'information et de présentation
- Sollicitation des Prefets en vue de la désignation d'un correspondant "Etat" dans chaque Département pour le suivi de la Charte, et de la sensibilisation des services instructeurs, notamment dans le cadre des missions interservices

5.1.-2. DÉVELOPPER L'ÉCOCITOYENNETÉ

Objectifs:

• Encourager les « bonnes pratiques » en matière d'environnement

Principes d'actions:

Le concept d'écocitoyen s'est popularisé depuis la Conférence de Rio en 1992. Le qualificatif d'écocitoyen s'attache particulièrement à la nécessité, pour l'individu, d'avoir des gestes et des comportements responsables tant par rapport à son lieu de vie qu'à l'égard de ses semblables. Etre un écocitoyen, c'est donc reconnaître et prendre en compte la portée écologique de tous ses gestes quotidiens, des déplacements à la consommation en passant par ses rejets.

L'éco-citoyenneté est un comportement, une disposition des individus, favorables à l'environnement. Il s'agit de prendre conscience que les individus ont parfaitement les moyens d'assurer un développement durable. C'est-à-dire un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

L'éco-citoyenneté s'acquiert par un comportement quotidien visant à réaliser plusieurs actions nécessaires à la sauvegarde de l'environnement, par exemple :

- o acheter des produits possédant le moins d'emballages possible ;
- o produire le moins de déchets

possible;

- o récupérer tous les matériaux recyclables (verre, papier, plastique) ;
- o utiliser les déchetteries ;
- o mettre les déchets organiques dans la terre ;
- o se renseigner sur les moyens les moins nuisants pour l'environnement;
- o communiquer et informer les autres individus sur le recyclage.
- Mise en place du tri sélectif
- Information sur les incidences des plantes envahissantes
- Porter à connaissance les fonctionnalités de l'Estuaire
- Mise en réseau des projets d'éducation à l'environnement (Ferme de Mourtagne, Ecosite, Pôle Nature de Vitrezay, Callonges, ...)

Outils et moyens identifiés :

Etudes et projets

- Le plan TRIVAC. Pour éviter que les emballages jetés ne deviennent des déchets inutiles et polluants, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à adopter un dispositif complet de gestion de déchets urbains: le plan T.R.I.VA.C (Trier, Recycler, Incinérer, Valoriser, Communiquer).
- Organisation annuelle d'un vaste nettoyage de printemps sur l'ensemble des communes de l'estuaire. Cette action d'envergure sera un moyen de mobiliser et de sensibiliser les citoyens de l'estuaire à la gestion des déchets et au respect de leur environnement;
- guide pratique Elaborer estuarienne (à l'écocitoyenneté destination des foyers de l'estuaire) décrivant de manière ludique et pédagogique tous les gestes et actions écocitoyens pouvant être menés quotidiennement à la ville comme à la campagne. Il précisera la localisation des différentes infrastructures de collecte des déchets (emplacements des déchetteries, des conteneurs, des lieux de collectes des piles, etc). Les thèmes des déchets, de l'électroménager, de l'éclairage, du chauffage, de l'usage de l'eau, de l'entretien, de la voiture et du jardin pourront être ainsi abordés sous l'angle de l'écocitoyenneté.

Outils de concertation – communication

- La semaine du développement durable

 Cette semaine a vocation chaque année
 à mobiliser et encourager les particuliers,
 associations, entreprises ou administrations
 à présenter leurs engagements volontaires
 et pérennes au service du développement
 durable. Elle doit également permettre
 d'informer et de sensibiliser le public en
 présentant concrètement le développement
 durable et les différents domaines qu'il
 recouvre, en particulier économiques et
 sociaux.
- Le prix Entreprise et Environnement du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable organisé par l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industries. On distingue deux catégories :
- Management Environnemental pour le Développement Durable : récompense trois entreprises dont la gestion environnementale performante et durable contribuent à l'amélioration des performances sociales et économiques de l'entreprise.
- Ecoproduit pour le Développement Durable: récompense trois entreprises pour un produit ou un service dont la conception intègre les préoccupations du Développement Durable, c'est à dire conçu pour allier viabilité économique, bénéfice social et gain environnemental.
- Les Prix Entreprises et Environnement constituent l'étape nationale d'une compétition européenne, les European Business Awards for the Environment. Les meilleurs dossiers des Prix Entreprises et Environnement sont transmis à la commission européenne pour concourir à la prochaine édition des European Business Awards for the Environment.

5.2.-1. MONTER UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES

Objectifs:

Prendre la mesure des dynamiques d'évolution de l'espace estuarien.

Principes d'actions:

- Organiser une ou des mission(s) de photographe(s): choix des sites à photographier, des périodes de reconduction, ...
- Analyser les résultats
- Communiquer autour des résultats : exposition, édition, ...

Outils et moyens identifiés :

Outils techniques et économiques

- Monter un groupe de travail pour préparer :
 - o la mission de recherche d'images anciennes
 - le choix des sites et thèmes à suivre
 - o les missions du (des) photographe(s)
- o la communication liée aux résultats
- o la programmation financière de l'opération

5.2.-2.

MONTER UN OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE

Objectifs:

Prendre la mesure des dynamiques d'évolution de l'espace estuarien.

Principes d'actions:

Des préoccupations s'expriment à différents niveaux depuis plusieurs dizaines d'années pour mettre en place des dispositifs de connaissance et d'observation de l'environnement.

C'est ainsi qu'au niveau international, l'OCDE met en place, depuis la fin des années 1980, des indicateurs de performance environnementale des Etats.

Au niveau européen, l'Agence Européenne de l'Environnement est fondée en 1992 ; elle a pour but de produire des statistiques et des analyses sur la situation de l'environnement dans chacun des Etats membres, ainsi qu'au niveau européen.

En France, l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) est créé à la même époque ; il a pour

principale mission de produire des données sur l'environnement utilisables notamment par le gouvernement. L'IFEN constitue également un relais, au niveau national, de l'Agence Européenne de l'Environnement.

Au niveau de l'estuaire, un Observatoire du Développement Durable de l'Estuaire (l'ODDE) organiserait et traiterait les informations sur l'environnement, animerait une réflexion et des échanges sur des sujets partagés de préoccupation, publierait régulièrement une synthèse de ses travaux (revue de presse, documents thématiques, outils de référence ...). Sa mise en place pourrait s'accompagner de la création d'un centre d'information et de documentation (un centre de ressources pour l'environnement) ouvert au public.

Outils et moyens identifiés :

Outils techniques et économiques

 Un Observatoire de l'Environnement et du Développement durable de l'estuaire

Il pourrait être par exemple mis en place (comme dans d'autres régions françaises) sous le statut d'une association régie par la loi de juillet 1901. Il aura pour objet l'intervention dans les domaines de l'environnement et du développement durable (notamment ceux liés aux milieux naturels, à l'eau, à l'air, aux déchets, à l'énergie ...) sur l'estuaire

L'Observatoire (technique et scientifique) devra chercher à :

- o tisser des liens privilégiés avec le milieu universitaire et de la recherche, dans les domaines des indicateurs de la qualité; de l'environnement, des indicateurs économiques et financiers, de l'économie de l'environnement...
- mobiliser, structurer et valoriser les données issues des PME, des associations et des collectivités territoriales et à jouer un rôle d'interface entre le monde des entreprises et celui des collectivités

Il aura pour vocation:

- de connaître l'état de l'environnement et de suivre ses évolutions à travers la collecte, la mise en valeur et la diffusion de données multi-domaines (faune, flore, habitat - air - déchets - bruit - sols - paysages et occupation du territoire - risques naturels et technologiques, etc.)
- o de constituer un réseau de partenaires

- autour des problématiques liées à l'environnement et au développement durable
- d'élaborer des outils d'aide à la décision
- de contribuer à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques

Il pourra produire:

- o Un annuaire des acteurs de l'environnement
- o Un catalogue des sources de données
- o Un atlas des principales données environnementales
- Une revue trimestrielle d'information.

Il constituera donc un outil à la disposition des membres et des acteurs de l'environnement de l'estuaire pour :

- o la collecte et la gestion des sources de données sur l'état de l'environnement
- o les échanges de connaissances scientifiques
- la constitution à long terme d'outils de suivi environnemental des projets, politiques et stratégies
- l'aide à la décision
- la diffusion de l'information sur l'état de l'environnement
- o la sensibilisation des différents acteurs à la gestion et à la maîtrise de l'environnement estuarien
- la constitution d'un réseau de partenaires sur les problématiques de l'environnement et la concertation de tous les acteurs

27 PLANS-GUIDES POUR ILLUSTRER LES PRINCIPES D'ACTIONS ET INSPIRER LES RÉALISATIONS

Réalisés à la demande des collectivités locales dans le cadre des études de la Charte, les plans-guides permettent d'illustrer les principes d'actions pour certains sites. Ils constituent une approche pédagogique pour montrer en quoi la mise en œuvre des principes de la Charte peut permettre d'enrichir les projets. Ils doivent dans certains cas être affinés pour intégrer l'ensemble des paramètres, notamment réglementaires.

Les signataires s'engagent à adopter ces principes ou à s'en inspirer dans les études ou travaux à venir.

(Se reporter aux plans-guides livrés sous format numérique en annexe de la présente Charte)

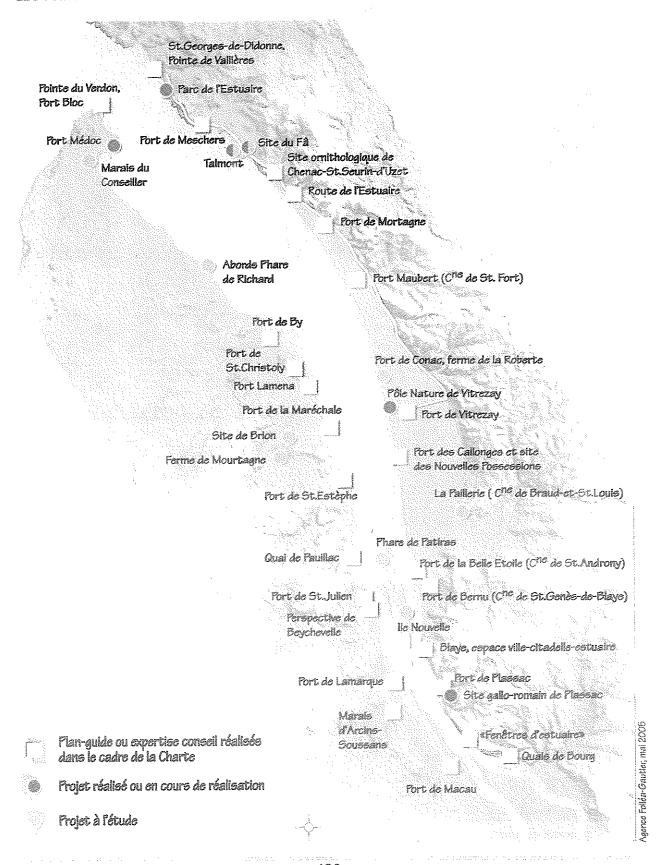
Nota: Certains plans-guides ont fait l'objet d'avis réglementaires émanant de services de l'Etat à la date de 2005. Ils sont destinés à aider les maîtres d'œuvrage et maîtres d'œuvre à rendre les projets opérationnels dans le cadre de la législation. Ils mettent en évidence les possibilités, difficultés ou impossibilités de certains éléments de programme ou de mise en œuvre au regard des dispositions réglementaires; ils précisent les conditions d'acceptabilité des projets et les procédures complémentaires à engager.

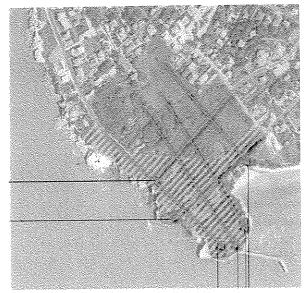
LES PLANS-GUIDES OU EXPERTISE-CONSEIL RÉALISÉS :

- La pointe de Vallières et le port de Saint-Georges-de-Didonne (commune de Saint-Georges-de-Didonne)
- Le port de Meschers (commune de Meschers)
- Le port de Mortagne (commune de Mortagne)
- Le port Maubert (CdC de Haute-Saintonge et commune de Saint-Fort)
- Le projet de Centre Ornithologique à Chenac (SMIDDEST et commune de Chenac)
- Le port de Vitrezay (Conseil Général de la Charente-Maritime)
- La route de l'estuaire (Conseil Général de la Charente-Maritime)
- Le Port des Callonges et les Nouvelles Possessions (CdC de l'Estuaire)
- Les Nouvelles Possessions, projet Oiseau (CdC de l'Estuaire + commune de Braud)
- Le port de Blaye et l'articulation estuaire/ ville/citadelle (commune de Blaye)
- Le canton de Bourg : projet de Fenêtres d'estuaire (CdC de Bourg)
- Les quais de Bourg (CdC de Bourg)
- La communauté de communes Médoc estuaire : façade estuarienne (CdC Médoc-Estuaire)
- Les marais d'Arcins-Soussans (CdC Médoc-Estuaire)
- Le port de Macau (CdC Médoc-Estuaire)

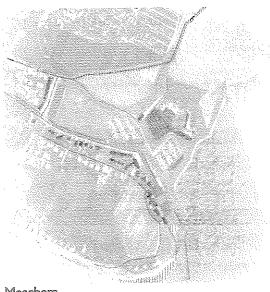
- Le port de Lamarque (CdC Médoc-Estuaire)
- Le port de Saint-Julien (commune de Saint-Julien- Beychevelle)
- Le port de Beychevelle et la perspective du château (commune de Saint-Julien-Beychevelle)
- Les quais de Pauillac (commune de Pauillac)
- La mise en sécurité du phare de Pâtiras pour l'accueil du public (SMIDDEST)
- Le port de Saint-Estèphe (commune de Saint-Estèphe)
- Le port de la Maréchale (commune de Saint-Seurin-de-Cadourne)
- La Pointe de Grave au Verdon (CdC de la Pointe du Médoc)
- Le port et les villas gallo-romaines de Plassac (commune de Plassac et CdC de Blaye)
- Le port de Saint-Genès (commune Saint-Genès et CdC de Blaye)
- Le port de Saint-Androny (commune de Saint-Androny et CdC de Blaye)
- Expertise-conseil sur les ports de By,
 Saint-Christoly et Laména (CdC Coeur de Médoc)
- Charte paysagère, architecturale et environnementale des guinguettes de l'estuaire (SMIDDEST)

LES PRINCIPAUX PROJETS ET ÉTUDES EN COURS EN 2006





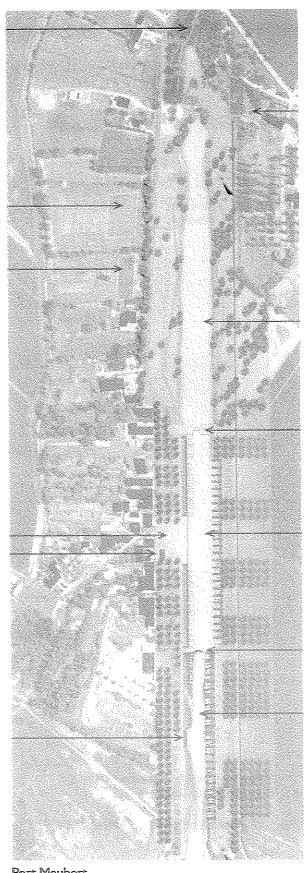
St.Georges-de-Didonne



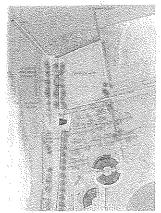
Meschers



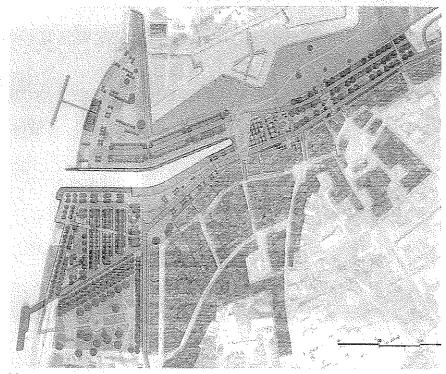
Mortagne-sur-Gironde 104



Port Maubert



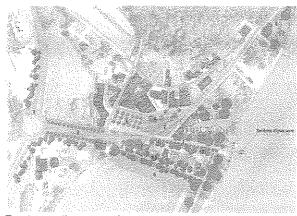
Port de Vitrezay



Blaye



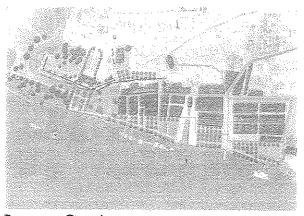
Port des Callonges



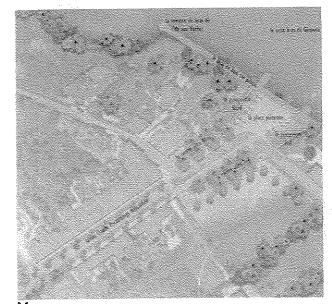
Fenêtres d'estuaire (ici Roque-de-Thau)



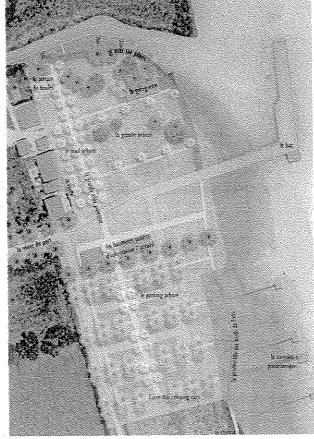
Les Nouvelles possessions



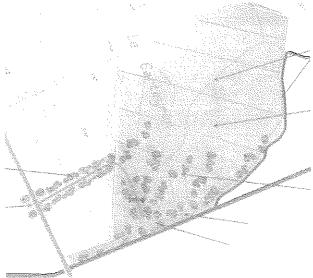
Bourg-sur-Gironde



Macau



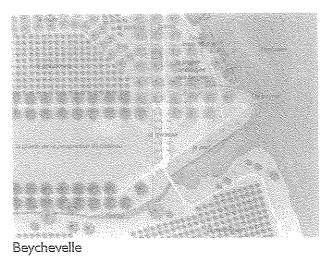
Lamarque

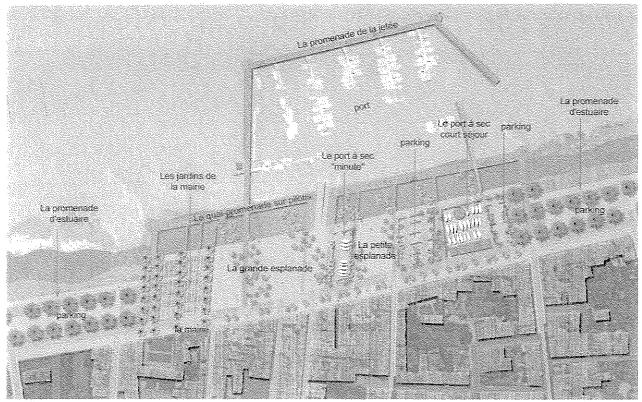


Marais d'Arcins-Soussans



St.Julien

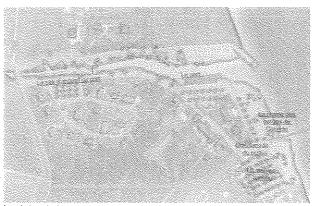




Pauillac



Saint-Estèphe



La Maréchale



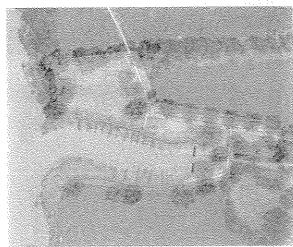
Le Verdon



La Route Verte; ici au lieu dit de «l'Echailler», devant la Courbe à Rambaud



Plassac



Bernu



La Belle Etoile

TABLEAUX DES PARTENAIRES ET ACTEURS IDENTIFIÉS POUR CHAQUE ACTION

Orientation 1 : Pour des activités gestionnaires d'un territoire de qualité

1.3.3 Assurer la pérennilé de la ressource en eau et réduire les pollutions	1.3.2 Restaurer une hydraulique cohérente avec le vie piscicole et la remontée des civelles	1.3.1 Coordonner et mettre en piece une politique collective de gestion hydraulique sur chaque ensemble de maraits à la fois durable et novatice	circulation des polesons 1.2.4 Lutter contre les plantes renvahissantes et les espèces musibles	1.2,3 Favoriser la diversité	1.2.2 Créer un réseau de stations botaniques gérées et protégées et encourager les mesures de gestion conservatoire des habitats et des espèces fichitats et des espèces fionistiques sur l'estuaire	1.2.1 Favoriser les mesures de gestion conservatoire des habitats et de l'avifaune sur l'estuaire	1.1.2 Aménager le vignoble dans des dispositions paysagères et environnementales.	1.1.1 Aménager l'espace agricole dans des dispositions paysagères et anvironnementales	Actions / Acteurs concernés
									Agence de l'Eau Adour Garoone
									Agriculteurs - éleveurs
									Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
									Association CURUMA
				ľ					Associations de pêcheurs
									Association Migrateurs Adour Garonne (MIGADO)
			-					1	Associations Syndicales de marais
									Association Saintongealse de la Chasse au Gibier d'Eau (ASCGE)
									CEMAGREF
									Chambres d'Agriculture
									Centre de Recherche sur la Biologie des populations d'Oiseaux
									Communauté de communes de Nord Mèdoc
									Communes et EPCI
									Conseils Généraux Gironde et
									Charente Maritime
									d'Aquitaine et/ou de Poitou-
									Charentes Conseil Supérieur de la Peche (CSP)
									Conservatoire Botanique National de Gap-Charence
			AAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAAA						Conservatoire du Littoral (CELRL)
	·····								CREN Aquitaine et Poitou- Charentes
									DDAF Gironde et Charente Maritima
									DDASS Gironde et Charente Maritime
									DIREN Aquitaine et Poltou- Charentes
									Fédérations Départementeles des Chasseurs Fédérations Départementales
									des Pêcheurs
	2016 Sept 10 11 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15					Oppose			Forum des marais atlantiques
					handara and an annual section of the	-			IFREMER
									Mission de création du Conservatoire Botanique
									Interrégional Port Autonome de Bordeaux (PAB)
									SMIDDEST
									Société Botanique du Centre Ouest (SBCO)
			The second secon						Société Française d'Orchidophille
									Société Linéenne de Bordeaux
									Union des Marais de Charente Maritime (UNIMA)

Orientation 2 : Pour des sites de nature réinventés

2.4.3 pour reller	2.4 rel:	2.4 80è	2.3.3 comp	2.3 des	2.3.1 Développer une stratégie plus différenciée en matière de protection contre les inondation	2.2.6 Remodeler la pointe du Bec d'Ambès, site symbolique à la naissance de l'estuaire	anc lire	2.2 bat	2.2 tou	2.2.2 Requalifier les paysages el l'environnement agricole des îles	2.2.1 Développer un projet d'ensemble pour l'archipel des fiestuaire	2.1.2 Créer un réseau "Olseaux" pour l'estuaire de la Gironde	2.1.1 Coordonner les projets d'eménagement des sites na	
2,4,3 Créer les tours de l'estuaire pour les secteurs dépourvus de relief	2.4.2 Mettre en valeur les relations vignes-estuaire	2.4.1 Préservar et mettre en scène les balcons des coteaux et falaises	2.3.3 Préserver les éléments de compléxifé des paysages des rives	2.3.2 Stabiliser les berges par des dispositifs doux	2.3.1 Développer une stratégie plus différenciée en mallère de protection contre les inondations	2.2.6 Remodeler la pointe du Bec d'Ambès, site symbolique la naissance de l'estuaire	2.2.5 Remodeler l'archipel des anciennes îles ou le redonner à lire et à découvrir	2.2.4 Réhabiliter le patrimoine bâti des îles	2.2.3 Faciliter l'accès aux îtes tout en préservant les activités	2.2.2 Requalifier les paysages et l'environnement agricole des îles	2.2.1 Développer un projet d'ensemble pour l'archipel fies de l'astuaire	2.1.2 Créer un réseau "Oise pour l'estuaire de la Gironde	2,1,1 Coordonner les projets d'aménagement des sites nature	Acilons / Acteurs concernés
rée s si	ng v	rés les	y res	Ď la	ion fero	Sen á en	nes dé	3 6	밀	nne Requ	mbi Teg	nèe Bèn	ige 100	22
ecte	gne	balc	db d	ise ise	Sinc Hop	ce de	G # G	S E	ter	# I	tual e po	alra	don	i A
s to	35.6	on e	s pr	do Fi	tre tee	e ste	A Se	9	l'ac van	2 9	re Der	de de	nt (te _L
déj	alen Alen	9 9	s é	Σ Š	90 1	la p P sy est	ie i	e p	cés t les	gric	arc un) B:	jes sei	rs c
de	r le	s cr	igen	arge	na str	마마	용품	草	8 80	ofe	The Date	의는 기, 기	site pro	NOTE:
Sn.	G3	estc	ents de	G,	eté ere idat	를 다 다	1 2 8	ᅙ	# G	ges	g 64	esk esk	jets S n s	æin
de		×	is de	곽	gie	ie a	# B B B	9	65	98.6	es.	aux.	atura	\$,
<u></u>										19 Z		=	a)	Association l'Assaut des lles
								 		***************************************				Association Chacun sa Mer
ļ								ļ	. A.			R (_)		Association Petronille
-								ĺ						Centre de Recherche sur la
l							İ							Biologie des populations d'Oiseaux
						ļ	 	-	_					
														Chambres d'Agriculture
İ														Communauté d'Agglomération
	ved rekus			g10 = 0	<u> </u>		<u> </u>	ļ						Pays Royannais
				A 100 A		-	ĺ							Communautés de communes
							and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s							et/ou d'Agglomération
1														Communauté de communes Médoc Estuaire
														Communes et/ou Pays
														Conseil Général de la Gironde
					197									Conseils Généraux Gironde et
														Charente Maritime
					:									Conseil Régional d'Aquitaine
														Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Poitou-Charentes
														Conservatoire du Littoral
					fe market market market									(CELRL) Conservatoire de l'Estuaire
														DDAF Gironde et Charente-
					***************************************									Maritime Maritime
														DDE Gironde et Charente Maritime
														DIREN Aquitaine et Poitou- Charentes
										-		- 3		Fédérations Départementales des Chasseurs
														Ecoles de paysage et
										200000000000000000000000000000000000000				d'architecture
														Fondation du littoral (projet
														Archipel de la Mer de Garonne)
								1						IDDAC INRA
							1							Lique pour le Protection des
														Oiseaux (LPO)
														Mairies des communes concernées
									··					Ministère de la Culture : SDAP,
														DRAC
														Nature Environnement 17
														Parcs omithologiques du Teich et du Marquenterre
														Pays Médoc et Haute-Gironde
											100			Port Autonome de Bordeaux
														(PAB)
							100000000000000000000000000000000000000							Propriétaires privés
														Propriétaires privés des iles
				****										SEPANSO
														SMIDDEST

Orientation 2 : Pour des stes de nature réinventés

Orientation 3 : Pour un estuaire vivant et agréable à habiter

										,			
3.3.6 Valoriser le pelit patrimoine de l'estuaire	3.3.5 Maîtriser le paysage nocturne de l'estuaire	3.3.4 Offrir un espace à l'art contemporain dans la nature (Land Art)	3.3.3 Renforcer le réseau des jardins et parcs à visiter	3.3.2 Promouvoir une architecture contemporaine estuarienne	3.3.1 Mettre en valeur les grands sites culturels	3.2,5 Gérer les déchets et effluents liés à l'activité portuaire	3.2.4 Requalifier et valoriser les ports industriels	3.2,3 Retrouver une image "verte" pour les ports "nature" déqualifiés	3.2.2 Préserver les ports "nature" existants de qualité	3.2.1 Requalifier prioritairement les ports urbains	3.1.2 Maîtriser l'urbanisation diffuse et l'hébergement temporaire	3.1.1 Améllorer le cadre de vie urbain	Actions / Acteurs concernés
													Arc en Rêve
													Association Pétronille
													CAUE Gironde et Charente Maritime
													Centre de Ressources Eau du Pays Médoc
													Comité Départemental du Tourisme
			100										Communes
													Communauté d'Agglomération du Pays Royannais
							- 17						Communautés de communes
						And the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s	:201						Consells Généraux Gironde et Charente Maritime
							and leading to the second						IDDAC
								- Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andrews - Andr		Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Contro			Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Poitou- Charentes
			THE PERSON NAMED IN COLUMN NAM										DDE Gironde et Charente Maritime
								***************************************		ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSATION AND ACCUSA			DRAC Aquitaine et Poitou-Charentes
			Aggymagatha										Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux
						- September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - September - Sept		The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s					FRAC
-													Industriels
													Mairie de Bordeaux
											1		Office HLM
			1	1	1		1	-	-	ļ	1		PACT
		1			1				1				Plaisanciers
		- Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Cont											Port Autonome de Bordeaux (PAB)
detribunde de concessor en executado			A STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TO STATE OF THE PER		and the second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second s		-	wiles de de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression de la compression della compression del	A Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Principle of the Prin	NA PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE		- Mary Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the Control of the	Propriétaires des monuments ou éléments patrimoniaux concernés
	T	1			1	<u> </u>	1	1	1			İ	Propriétaires privés
								n arinwaisin***********************************					SDAP Gironde et Charente Maritime
													SMIDDEST

Orientation 3 : Pour un estuaire vivant et agréable à habiter

Orientation 4 : Pour un estuaire ouvert et accueillant

			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 					
4,3.3 Créer un réseau équestre estuaire	4.3.2 Développer le réseau pédestre	4.3.1 Renforcer la découverte par le vélo	4.2.2 Créer une signalétique spécifique pour l'estuaire	4.2.1 Aménager spécifiquement les routes de circulation ou de découverte de l'estuaire	4.1.3 Remettre en valeur le" Verrou de l'estuaire" et le Port de Lamarque dans les liatsons rive droite/rive gauche	4.1,2 Mettre en valeur la pointe de Grave et la porte du Verdon	4.1.1 Accompagner qualitativement les projets de développement des activités nautiques et déplacements sur l'eau	Actions / Acteurs concernés
								ASF
								Associations (Les Musiques libres)
			<u> </u>			<u> </u>		Associations Les Cavaliers du Médoc
								Communautés de communes
								Communes et Pays
							·	Commune du Verdon
								Communes de Cussac, Lamarque et Blaye
								Communauté de communes du canton de Blaye
								Communauté de communes Médoc Estuaire
								Communauté de communes de la Pointe Médoc
								Conseil Général de la Gironde
								Conseils Généraux Gironde et Charente Maritime
								Conseils Régionaux Aquitaine et Poitou- Charentes
								Etat
								Fédérations Départementales de randonnées Equestres
								Fédérations Départementales de randonnées Pédestres
								Fédération Française d'Equitation
								Ministère de la Culture (AMH, SDAP, DRAC)
								ONF (Littoral)
								Port Autonome de Bordeaux (PAB)
		elia e						Propriétaires des digues
								SMIDDEST

Orientation 4 : Pour un estuaire ouvert et acceuillant

Orientation 5 : Pour une culture estuarienne

	3 mans 2		- C (E 1	
5.2.2 Monter un observatoire du développement durable de 'estuaire	5.2.1 Monter un observatoire bhotographique des paysages	s.1.2 Développer l'écocitoyenneté	5.1.1 Renforcer les structures l'animation et faire vivre la charte	Actions / Acteurs concernés
				Associations (CURUMA, Pétronille, Patrimoine et découverte)
100				Associations Agréées au titre de l'Environnement
				CAUE Gironde et Charente Maritime
	-			Comité Départemental du Tourisme
				Comité Régional du Tourisme
				Communes et EPCI
				Conseil Economique et Social Régional
				Conseil Général des Jeunes
				Conseils Généraux Gironde et Charente Maritime
				Conseils Régionaux d'Aquitaine et de Poitou- Charentes
		***************************************		Conservatoire de l'Estuaire
				DIREN Aquitaine et Poitou- Charentes
		and a second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second second sec		Forum des Marais Atlantiques
				Ministère de l'Environnement
		The state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the state of the s		Structures scientifiques et personnalités qualifiées
				Organisateurs Mille défis
		Appearance of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the second construction of the sec	Yee ground a grant of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the second of the seco	Organismes consulaires, organisations professionnelles et syndicales, utilisateurs et entreprises
				SMIDDEST

Orientation 5 : Pour une culture estuarienne



LES SIGNATAIRES

ETAT:

Préfecture du département de la Charente-Maritime

Préfecture du département de la Gironde

RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS :

Conseil Régional Aquitaine

Conseil Régional Poitou-Charentes

Conseil Général de la Charente-Maritime

Conseil Général de la Gironde

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) ET PAYS :

Communauté d'agglomération du Pays Royannais

Communauté de communes de la Pointe du Médoc

Communauté de communes du Centre-Médoc

Communauté de communes Médoc-Estuaire

Communauté de communes Cœur de Médoc

Communauté de communes du canton de Blaye

Communauté de communes de l'Estuaire

Communauté de communes du canton de Bourg

Communauté de communes de la Haute Saintonge

Syndicat Mixte du Pays de Haute-Gironde

Syndicat Mixte du Pays Médoc

Syndicat Mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde (SMIDDEST)

COMMUNES

Arces

Arcins

Barzan

Bayon-sur-Gironde

Bégadan

Blaye

Bourg-sur-Gironde

Braud-et-Saint-Louis

Cantenac

Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet

Cussac-Fort-Médoc

Floirac

Fours

Gauriac

Jau-Dignac-et-Loirac

Labarde

Lamarque

Le Verdon-sur-Mer

Ludon-Médoc

Macau

Margaux

Meschers-sur-Gironde

Mortagne-sur-Gironde

Pauillac

Plassac

Saint-Androny

Saint-Ciers-sur-Gironde

Saint-Christoly-Médoc

Saint-Dizant-du-Gua

Saint-Estèphe

Saint-Fort-sur-Gironde

Saint-Genès-de-Blaye

Saint-Georges-de-Didonne

Saint-Julien-Beychevelle

Saint-Romain-sur-Gironde

Saint-Seurin-de-Bourg

Saint-Seurin-de-Cadourne

Saint-Sorlin-de-Conac

Saint-Thomas-de-Conac

Saint-Vivien-de-Médoc

Saint-Yzans-de-Médoc

Soulac-sur-Mer

Soussans

Talais

Talmont

Valeyrac

Villeneuve

LES PARTENAIRES (ETABLISSEMENT PUBLICS DE L'ETAT, ORGANISMES PROFESSIONNELS, D'ÉTUDES, DE CONSEIL ET ASSOCIATIONS) :

Agence de l'eau Adour Garonne

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Office national des forêts

Port autonome de Bordeaux

Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime

Chambre d'agriculture de la Gironde

CAUE de la Charente-Maritime

CAUE de la Gironde

Comité départemental du tourisme de la Charente-Maritime

Comité départemental du tourisme de la Gironde

Institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC) de la Gironde

Fédération départementale des chasseurs de la Charente-Maritime

Fédération départementale des chasseurs de la Gironde

Fédération départementale de la pêche de la Charente-Maritime

Fédération départementale de la pêche de la Gironde

Fédération française d'équitation

Fédération française de randonnée équestre

Fédération de randonnées pédestres de la Charente-Maritime

Fédération de randonnées pédestres de la Gironde

Syndicats de marais

Association Chacun sa Mer

Association CURUMA

Association L'Assaut des îles

Association « Les cavaliers du Médoc »

Association Migrateurs Adour Garonne (MIGADO)

Association Pétronille

Association Saintongeaise de la chasse au gibier d'eau

Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO)

Conseil supérieur de la pêche

Conservatoire de l'estuaire

Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN)

CEMAGREF

Fondation du littoral

Forum des Marais atlantiques

IFREMER

INRA

Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)

Nature Environnement 17

Société botanique du centre-ouest

Société Linnéenne de Bordeaux

Société pour l'étude, le protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest (SEPANSO)

Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA)

LISTE DES DOCUMENTS RÉALISÉS ET LIVRÉS SOUS FORMAT NUMÉRIQUE EN ANNEXE A LA PRÉSENTE CHARTE :

ETUDES:

Diagnostic - mars 2004

- Partie 1 : Les fondements géographiques et historiques des paysages de l'estuaire
- Partie 2: Les séquences paysagères de l'estuaire
- Partie 3 : Les valeurs paysagères et environnementales clefs de l'estuaire
- Partie 4: Les dynamiques d'évolution, les risques et les problèmes
- Partie 5 : Les politiques environnementales et urbanistiques et leurs conséquences

Orientations - juin 2004

- Orientation 1 : « Pour des activités gestionnaires d'un territoire de qualité »
- Orientation 2 : « Pour des sites de nature réinventés »
- Orientation 3 : « Pour un estuaire vivant et agréable à habiter »
- Orientation 4 : « Pour un estuaire ouvert et accueillant »
- Orientation 5: « Pour une culture estuarienne »

Actions – septembre 2005

- Actions répondant à l'orientation I : « Pour des activités gestionnaires d'un territoire de qualité »
- Actions répondant à l'orientation 2 : « Pour des sites de nature réinventés »
- Actions répondant à l'orientation 3 : « Pour un estuaire vivant et agréable à habiter »
- Actions répondant à l'orientation 4 : « Pour un estuaire ouvert et accueillant »
- Actions répondant à l'orientation 5 : « Pour une culture estuarienne »
- Annexes: Les plans-guides, synthèse synoptique
- Les sites botaniques à enjeux, fiches

PLANS GUIDES: LISTE PAGE SUIVANTE

PLANS-GUIDES:

- La pointe de Vallières et le port de Saint-Georges-de-Didonne (commune de Saint-Georges-de-Didonne)
- Le port de Meschers (commune de Meschers)
- Le port de Mortagne (commune de Mortagne)
- Le port Maubert (CdC de Haute-Saintonge et commune de Saint-Fort)
- Le projet de Centre Ornithologique à Chenac (SMIDDEST)
- Le port de Vitrezay (Conseil Général de la Charente-Maritime)
- La route de l'estuaire (Conseil Général de la Charente-Maritime)
- Le Port des Callonges et les Nouvelles Possessions (CdC de l'Estuaire)
- Les Nouvelles Possessions, projet Oiseau (CdC de Saint-Ciers + commune de Braud)
- Le port de Blaye et l'articulation estuaire/ ville/citadelle (commune de Blaye)
- Le canton de Bourg: projet de Fenêtres d'estuaire (CdC de Bourg)
- Les quais de Bourg (CdC de Bourg)
- La communauté de communes Médoc estuaire : façade estuarienne (CdC Médoc-Estuaire)

- Les marais d'Arcins-Soussans (CdC Médoc-Estuaire)
- Le port de Macau (CdC Médoc-Estuaire)
- Le port de Lamarque (CdC Médoc-Estuaire)
- Le port de Saint-Julien (commune de Saint-Julien-Beychevelle)
- Le port de Beychevelle et la perspective du château (commune de Saint-Julien-Beychevelle)
- Les quais de Pauillac (commune de Pauillac)
- La mise en sécurité du phare de Pâtiras pour l'accueil du public (SMIDDEST)
- Le port de Saint-Estèphe (commune de Saint-Estèphe)
- Le port de la Maréchale (commune de Saint-Seurin-de-Cadourne)
- La Pointe de Grave au Verdon (CdC de la Pointe du Médoc)
- Le port et les villas gallo-romaines de Plassac (CdC de Blaye)
- Le port de Saint-Genès (CdC de Blaye)
- Le port de Saint-Androny (CdC de Blaye)
- Expertise-conseil sur les ports de By, Saint-Christoly et Laména (CdC Coeur de Médoc)
- Charte paysagère, architecturale et environnementale des guinguettes de l'estuaire (SMIDDEST)

Composition du comité de suivi de la charte

SMIDDEST

Syndicat mixte pour le développement durable de l'estuaire de la Gironde

12, rue Saint-Simon 33390 Blaye tél: 05 57 42 28 76 fax: 05 57 42 75 10 courriel: smiddest@wanadoo.fr

Coordination : Jérôme Baron -

Directeur du SMIDDEST

ont participé au comité technique de suivi

- pour le Conseil Général de Gironde :

Mme K. Beullens - chef du service Environnement
Mme G. Couécou - chargée de mission Estuaire
Mr J.F Dessort - chef du service Tourisme
Mme M.Devisme - service Paysage
Mme S. Kopp - service Environnement
Mme M. Pautis - chargée de mission Estuaire

- pour le Conseil Général de Charente-Maritime :

Mme M. Jaehrling - Directrice des sites et de la nature Mr J.C. Cosso - chargé de mission Estuaire

- pour le Conseil Régional d'Aquitaine :

Mme I Prévost - service du Tourisme

- pour le Conseil Régional du Poitou-Charentes :

Mr J.P. Minier (au titre du CREN) - Paysagiste

- pour la DIREN Aquitaine :

Mr A. Gesta - chef de la mission Littoral Mme G. Helphenstein Mme F. Benest

- pour la DIREN Poitou-Charentes :

Mme A.L Adriansen - Paysagiste Mme A. Renoust - chargée de mission - pour la DDE de la Gironde :

Mr J. Gillon - chef du SIDEL Mr J.L. Malgat - chef du SATO unité aménagement nord Mme M. Mercier - Paysagiste, SIDEL, chef du Pôle Paysage

- pour la DDE de la Charent-Maritime :

Mr B. Vaissié

- pour le CAUE de la Gironde :

Mr B. Brunet - Paysagiste

- pour le CAUE de la Charent-Maritime :

Mr H. Himet - Paysagiste Mr J.M. Thibault - Directeur

Composition de l'équipe de maîtrise d'oeuvre de la charte

Agence Bertrand FOLLEA - Claire GAUTIER, mandataire

Paysagistes DPLG - urbanistes 100, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge tél: 01 47 35 71 33 fax: 01 47 35 61 16 courriel: bfollea@club-internet.fr

BIOTOPE

Faune, flore et milieux naturels 128, rue des Gravières 33310 Lormont tél: 05 56 06 35 87 fax: 05 56 06 35 88 courriel: agence Nordouest@biotope.fr

Dominique NOEL

Architectes - urbanistes 95, rue du Palais Gallien 33000 Bordeaux tél : 05 56 48 48 05 fax : 05 56 48 48 04 courriel : d.noel.archi.bxt@wanadoo.fr

Réalisation: Mars 2006

